

Rapport annuel de gestion **2009-2010**
du ministère de la Sécurité publique

Rapport annuel de gestion **2009 - 2010**
du ministère de la Sécurité publique

Le contenu de cette publication a été rédigé par le ministère de la Sécurité publique.

Dépôt légal – 2010
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

ISBN 978-2-550-58403-2 (imprimé)
ISBN 978-2-550-58404-9 (PDF)
ISSN 1706-9572 (imprimé)
ISSN 1710-9108 (PDF)

© Gouvernement du Québec

Tous les droits réservés pour tous pays. La reproduction et la traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation des Publications du Québec.

Message du ministre



Monsieur Yvon Vallières
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le Rapport annuel de gestion 2009 2010 du ministère de la Sécurité publique pour l'année financière qui a pris fin le 31 mars 2010.

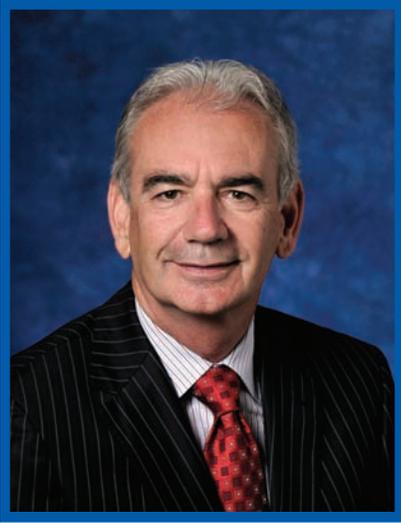
Veillez agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Le ministre de la Sécurité publique,

ORIGINAL REQUIS ET SIGNÉ

Robert Dutil
Québec, octobre 2010

Message du sous-ministre



Monsieur Robert Dutil
Ministre de la Sécurité publique
2525, boulevard Laurier, 5^e étage
Québec (Québec) G1V 2L2

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le Rapport annuel de gestion 2009-2010 du ministère de la Sécurité publique pour l'exercice financier qui a pris fin le 31 mars 2010. Il est le fruit du travail de l'ensemble des membres du personnel qui ont participé à la réalisation des activités du ministère.

En 2009-2010, le ministère a intensifié ses efforts de lutte contre le crime organisé et le phénomène des gangs de rue. Il coordonne, depuis septembre 2009, l'Initiative de lutte contre la malversation et la corruption.

En matière de sécurité civile, le ministère s'est investi, en collaboration avec ses principaux partenaires, à mettre en place un processus d'accueil des ressortissants canadiens ayant survécu à la catastrophe d'Haïti. Il a aussi coordonné l'action gouvernementale visant à contrer les effets potentiels de la pandémie de grippe A(H1N1).

Le ministère poursuit la mise en œuvre des projets d'infrastructures carcérales. Dans ce secteur d'activité, la réalisation des travaux en lien avec la nouvelle vocation de l'Établissement de détention de Percé a permis sa réouverture en mai 2010.

Ce ne sont là que quelques réalisations qui concrétisent les efforts consentis pour assurer aux Québécoises et aux Québécois un milieu de vie sécuritaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, mes salutations distinguées.

Le sous-ministre,

ORIGINAL REQUIS ET SIGNÉ

Robert Lafrenière
Québec, octobre 2010

Table des matières

DÉCLARATION DE LA DIRECTION DU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE.....	9
DÉCLARATION DE VALIDATION DE LA DIRECTION DE LA VÉRIFICATION INTERNE, DES ENQUÊTES ET DE L'INSPECTION.....	10
PARTIE 1 LA PRÉSENTATION DU MINISTÈRE	11
1.1 LA MISSION ET LA VISION.....	11
1.2 LES MANDATS ET L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE	11
1.3 LES CHANGEMENTS LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES.....	14
PARTIE 2 LES PRIORITÉS MINISTÉRIELLES ET LES RÉSULTATS 2009-2010	16
2.1 LES FAITS SAILLANTS	16
2.2 LE SUIVI DU PLAN STRATÉGIQUE 2008-2011 ET DU PLAN ANNUEL DE GESTION DES DÉPENSES 2009-2010	19
2.2.1 ORIENTATION 1 : AGIR POUR RÉDUIRE LA VULNÉRABILITÉ DES QUÉBÉCOISES ET DES QUÉBÉCOIS FACE AUX RISQUES EN FAVORISANT LA PRÉVENTION, LA PRÉPARATION ET L'INFORMATION DES CITOYENS	19
2.2.2 ORIENTATION 2 : ASSURER LE LEADERSHIP DANS LA DÉTERMINATION ET LA PROMOTION DE MESURES D'INTERVENTION ADAPTÉES À L'ÉVOLUTION DES RISQUES MENAÇANT LA SÉCURITÉ DES CITOYENS	27
2.2.3 ORIENTATION 3 : OPTIMISER LA PRESTATION DE SERVICES ET LA PERFORMANCE DE L'ORGANISATION.....	35
2.3 LES RÉSULTATS AU REGARD DES ENGAGEMENTS DE LA DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS.....	43
2.3.1 L'ACCESSIBILITÉ AUX SERVICES ET AU PERSONNEL	43
2.3.2 L'ACCUEIL ET LE COMPORTEMENT DU PERSONNEL.....	44
2.3.3 LE TRAITEMENT DES DEMANDES.....	44
2.3.4 LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET L'ACCÈS AUX DOCUMENTS PUBLICS	45
2.3.5 LES ENGAGEMENTS RELATIFS AUX PLAINTES.....	45
2.3.6 LES ENGAGEMENTS ENVERS LES PERSONNES PRÉVENUES ET CONTREVENANTES	46
2.3.7 LA COMMUNICATION DES RENSEIGNEMENTS AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS.....	47
PARTIE 3 L'UTILISATION DES RESSOURCES.....	47
3.1 LES RESSOURCES FINANCIÈRES, HUMAINES ET INFORMATIONNELLES	47
3.2 LES COMMUNICATIONS.....	57
PARTIE 4 L'APPLICATION DES EXIGENCES LÉGISLATIVES ET GOUVERNEMENTALES.....	59
4.1 L'ACCÈS À L'ÉGALITÉ EN EMPLOI	59
4.2 L'ACCÈS AUX DOCUMENTS ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS	62
4.3 LA POLITIQUE LINGUISTIQUE.....	63
4.4 LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	63
4.5 LE PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL LA DIVERSITÉ : UNE VALEUR AJOUTÉE	69
4.6 LA POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS.....	72
4.7 LE SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC	72
4.8 LE SUIVI DES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE	73
ANNEXE 1 COORDONNÉES DES ORGANISMES RELEVANT DU MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE	79
ORGANIGRAMME AU 31 MARS 2010	81
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....	83

Déclaration de la direction du ministère de la Sécurité publique

Les résultats et les renseignements contenus dans le Rapport annuel de gestion 2009-2010 relèvent de notre responsabilité. Celle-ci porte sur l'exactitude, sur l'intégralité et sur la fiabilité de l'information qui y est présentée ainsi que des contrôles afférents.

À notre connaissance, le Rapport annuel de gestion 2009-2010 du ministère de la Sécurité publique :

- décrit fidèlement la mission, les mandats, les valeurs organisationnelles et les orientations stratégiques;
- présente les objectifs, les indicateurs de gestion, les cibles à atteindre figurant au Plan stratégique 2008-2011 et au Plan annuel de gestion des dépenses 2009-2010 ainsi que les résultats atteints;
- fait le suivi de la Déclaration de services aux citoyens.

À notre connaissance, les résultats et les explications contenus dans le présent rapport annuel de gestion sont fiables ainsi que les contrôles afférents. Ils correspondent à la situation comme elle se présentait au 31 mars 2010.

LES MEMBRES DE LA DIRECTION

ORIGINAL REQUIS ET SIGNÉ

Robert Lafrenière
Sous-ministre

ORIGINAL REQUIS ET SIGNÉ

Martin Prud'Homme, sous-ministre associé
Direction générale des affaires policières,

ORIGINAL REQUIS ET SIGNÉ

Gilles Martin, sous-ministre associé
Direction générale des services correctionnels

ORIGINAL REQUIS ET SIGNÉ

Liette Larrivée, sous-ministre associée
Direction générale des services à la gestion

ORIGINAL REQUIS ET SIGNÉ

Michel C. Doré, sous-ministre associé
Direction générale de la sécurité civile et de
la sécurité incendie

ORIGINAL REQUIS ET SIGNÉ

Stéphanie Vachon, secrétaire générale
Secrétariat général

Déclaration de validation de la Direction de la vérification interne, des enquêtes et de l'inspection

M. Robert Lafrenière
Sous-ministre de la Sécurité publique
2525, boulevard Laurier, 5^e étage
Québec (Québec) G1V 2L2

Monsieur le Sous-Ministre,

Nous avons procédé à l'examen de l'information présentée dans les parties 1.3, 2, 3 (à l'exclusion des ressources financières) et 4 du rapport annuel de gestion du ministère de la Sécurité publique pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2010. Toutefois, nous n'avons pas tenu compte des résultats de la Sûreté du Québec. Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible des résultats en nous fondant sur le travail accompli au cours de notre examen.

Cet examen a été effectué conformément aux normes professionnelles de l'Institut des vérificateurs internes. Les travaux ont consisté essentiellement à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en oeuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à susciter des discussions portant sur l'information examinée.

Au terme de notre examen, nous concluons que les résultats et les explications contenus dans les parties 1.3, 2, 3 (à l'exclusion des ressources financières) et 4 paraissent, à tous égards importants, plausibles et cohérents.

Par ailleurs, l'information présentée dans les autres sections du rapport est cohérente avec celle présentée dans les sections qui ont fait l'objet de notre examen.

Le directeur de la vérification interne, des enquêtes et de l'inspection,

ORIGINAL REQUIS ET SIGNÉ

Sylvain Ayotte
Québec, septembre 2010

1.1 LA MISSION ET LA VISION

« Assurer, de concert avec nos partenaires, la sécurité publique au Québec. »

Par son rôle au sein de l'appareil gouvernemental, le ministère de la Sécurité publique (MSP) est appelé à diminuer la vulnérabilité des Québécoises et des Québécois notamment face aux risques liés à la criminalité et aux sinistres.

Il voit à une application rigoureuse du cadre légal et réglementaire qui le concerne et au sein duquel figurent notamment les lois relatives à la police, aux services correctionnels, aux libérations conditionnelles, à la sécurité civile, à la sécurité incendie et à la sécurité privée. La liste des lois ou de parties de lois dont l'application est sous sa responsabilité peut être consultée sur le site Internet du ministère. Par ailleurs, dans ses champs de compétence, le ministère ne peut agir seul. Il compte ainsi sur la collaboration de divers partenaires dont les organisations policières, les services d'incendie, les municipalités et les organismes communautaires, sans oublier les organismes qui relèvent du ministre de la Sécurité publique. Par leurs actions et leurs interventions, tous contribuent à assurer la sécurité des personnes et des collectivités.

« Un milieu de vie sécuritaire propice au développement social et économique de la société québécoise. »

La sécurité peut se définir comme un état dans lequel les citoyens se sentent confiants devant des menaces de toute nature, en limitant au minimum les risques pour leur intégrité. Elle implique donc qu'ils soient et se sentent à l'abri du danger pour contribuer à la prospérité collective.

C'est dans cette perspective et en travaillant de concert avec ses partenaires que le ministère vise à assurer un milieu de vie sécuritaire aux Québécoises et aux Québécois, tout en se souciant des besoins actuels sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

1.2 LES MANDATS ET L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Le ministère est constitué du Bureau du sous-ministre, de la Direction générale des services à la gestion, de la Direction générale des services correctionnels, de la Direction générale des affaires policières, de la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie, de la Sûreté du Québec et du Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale.

De plus, sept organismes relevant du ministre de la Sécurité publique contribuent à sa mission. Il s'agit du Bureau du coroner, du Comité de déontologie policière, du Commissaire à la déontologie policière, de la Commission québécoise des libérations conditionnelles, de l'École nationale de police du Québec, de l'École nationale des pompiers du Québec et de la Régie des alcools, des courses et des jeux. Ces organisations produisent leur propre rapport annuel de gestion.

1.2.1 LE BUREAU DU SOUS-MINISTRE

Le Bureau du sous-ministre (BSM) a comme tâche principale de définir les orientations et les objectifs stratégiques par l'entremise de son comité de gestion. Il assure le leadership nécessaire à la prise de décisions en ce qui a trait aux dossiers ponctuels et aux politiques générales.

Au sein du BSM, le Secrétariat général assure l'ensemble des activités liées au suivi de gestion des dossiers ministériels. À cet égard, il fait le lien entre le Cabinet du ministre et les différentes composantes du ministère et voit au suivi des décisions du ministre et du sous-ministre. Le Secrétariat général est responsable de certains dossiers ministériels, plus particulièrement ceux

ayant trait aux relations fédérales-provinciales-territoriales, à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels, à la coopération internationale et au traitement des plaintes au ministère. Il assure également la liaison avec les organismes centraux du gouvernement (dont le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) et le ministère du Conseil exécutif).

Outre le Secrétariat général, le BSM comprend la Direction de la vérification interne, des enquêtes et de l'inspection (DVIEI) ainsi que la Direction des communications (DCOM). La DVIEI exerce une fonction d'évaluation et d'enquête indépendante destinée à améliorer les opérations des unités administratives ainsi qu'une fonction d'inspection des services de police et de contrôle des constables spéciaux. Pour sa part, la DCOM conçoit et met en œuvre des stratégies de communication pour informer la population et les clientèles spécifiques sur les lois, les règlements et les programmes sous la responsabilité du ministère ainsi que tout autre sujet ou événement d'intérêt pour la population en lien avec la mission du ministère. En ce sens, elle assiste et conseille les autorités du ministère en matière d'orientations et de stratégies.

1.2.2 LA DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES À LA GESTION

La Direction générale des services à la gestion (DGSG) conseille les autorités ministérielles ainsi que les gestionnaires en matière de planification et de politiques, de gestion des ressources humaines, financières, matérielles, informationnelles ainsi qu'en gestion immobilière. Elle met à la disposition de l'organisation un ensemble de services administratifs spécialisés en vue de faciliter la réalisation de la mission du ministère.

La DGSG regroupe cinq unités administratives, soit la Direction de la planification et des politiques, la Direction des ressources humaines, la Direction des technologies de l'information, la Direction des ressources financières et matérielles et la Direction de la gestion immobilière.

1.2.3 LA DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES CORRECTIONNELS

Afin de contribuer à assurer à la population un milieu de vie sécuritaire, la Direction générale des services correctionnels (DGSC), en collaboration avec les institutions et les organismes avec lesquels elle partage sa mission, contribue à éclairer les tribunaux en fournissant, notamment, les évaluations relatives aux justiciables. Elle assure aussi la prise en charge, dans la communauté ou en détention, des personnes qui lui sont confiées en favorisant leur réinsertion sociale.

Les services correctionnels sont assurés au sein de 18 établissements de détention et de 18 directions des services professionnels correctionnels (DSPC) en plus d'une vingtaine de points de service en région. Les établissements de détention sont responsables des programmes de garde, d'hébergement, d'évaluation, d'encadrement et d'accompagnement des personnes prévenues et des personnes condamnées à une peine d'incarcération de moins de deux ans. Les DSPC sont responsables des activités concernant l'éclairage à la cour, l'évaluation des personnes contrevenantes, l'élaboration des plans d'intervention correctionnels ainsi que des activités d'encadrement et d'accompagnement des personnes contrevenantes dans la communauté qui visent notamment le respect des conditions imposées par les tribunaux, la Commission québécoise des libérations conditionnelles ou les directeurs d'établissement de détention. Ces directions partagent le suivi dans la communauté avec des partenaires communautaires qui fournissent de l'hébergement à certaines personnes contrevenantes et qui assurent des activités de réinsertion sociale.

Le sous-ministre associé et les trois directions générales adjointes du réseau correctionnel sont appuyés et conseillés par la Direction de l'administration qui exerce un rôle-conseil et d'expertise en matière de gestion des acquisitions matérielles, de l'analyse financière et de soutien à l'information correctionnelle. La Direction de l'administration est également responsable de la Division des infrastructures. La haute direction est aussi appuyée par la Direction générale

adjointe aux programmes et à la sécurité (DGA-PS) qui comprend quatre unités administratives : la Direction des programmes, la Direction du conseil à l'organisation, la Direction de la sécurité, ainsi que la Direction de la recherche. La DGA-PS assure aussi un rôle de coordination dans les dossiers de relations fédérales-provinciales-territoriales. .

1.2.4 LA DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES POLICIÈRES

La Direction générale des affaires policières (DGAP) a pour mandat principal de conseiller les autorités ministérielles sur l'organisation policière, la prévention de la criminalité, la lutte contre le crime organisé et le terrorisme de même que la sécurité publique, la sécurité privée¹ et la sécurité d'État. Plus précisément, la DGAP doit : élaborer et proposer des politiques dans ses domaines d'activité; veiller à l'application des lois relatives au milieu policier; favoriser la promotion de la coordination de l'action policière et du milieu de la prévention; assurer le transport et la protection des membres du Conseil exécutif; offrir les services de sécurité dans les palais de justice et dans certains édifices gouvernementaux; assurer un leadership en matière de lutte contre le crime organisé et favoriser la cohésion et l'unité d'action dans la réalisation des activités de lutte contre le terrorisme.

La DGAP compte six directions réparties dans deux secteurs : le secteur des affaires policières et le secteur de la sécurité étatique. Le secteur des affaires policières comprend la Direction de l'organisation et des pratiques policières, la Direction de la prévention et du soutien et la Direction des affaires autochtones. Le secteur de la sécurité étatique comprend la Direction de la sécurité de l'État, la Direction des services de sécurité dans les palais de justice et la Direction de la protection des personnalités et des services de filtrage de sécurité.

1.2.5 LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

La Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie (DGSCSI) s'assure de la mise en place des mesures de prévention et d'atténuation des risques pour éviter qu'un sinistre, portant atteinte à la sécurité des personnes et causant des dommages aux biens, se produise ou, le cas échéant, pour faciliter le retour à la vie normale. L'essentiel de son mandat se traduit par des activités de planification, d'information, de formation, d'encadrement, de coordination, de prévention et d'intervention, de continuité des services essentiels, de rétablissement ainsi que d'assistance financière.

À la suite de la réorganisation de l'été 2009, la DGSCSI compte une responsable des relations intergouvernementales, le Service de l'analyse et des politiques et une Direction générale adjointe qui relèvent directement du sous-ministre associé. Sous la direction générale adjointe sont réunies six unités administratives, soit le Service des programmes, la Direction de la mobilisation, la Direction de la gestion des risques, la Direction des opérations, la Direction du rétablissement et la Direction des enquêtes.

1.2.6 LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Conformément à la Loi sur la police, la mission de la Sûreté du Québec (SQ) consiste à maintenir la paix, l'ordre et la sécurité publique ainsi qu'à prévenir et à réprimer le crime. Pour réaliser cette mission, elle doit assurer la sécurité des personnes et des biens, sauvegarder les droits et libertés, respecter les victimes, être attentive à leurs besoins et coopérer avec la communauté dans le respect du pluralisme culturel.

La SQ soutient aussi la communauté policière, coordonne des opérations policières d'envergure, contribue à l'intégrité des institutions étatiques et assure la sécurité des réseaux de transport qui relèvent du Québec. Elle a la compétence pour prévenir et réprimer les infractions aux diverses lois fédérales et provinciales qu'elle applique sur l'ensemble du territoire du Québec ainsi que les infractions aux règlements municipaux applicables sur le territoire des municipalités qu'elle dessert.

¹ Depuis le 3 mars 2010, la responsabilité de délivrer, renouveler, suspendre ou révoquer les permis d'agences d'investigation ou de sécurité a été transférée au Bureau de la sécurité privée.

La structure administrative de la SQ regroupe la Direction générale et quatre grandes fonctions. Outre le Cabinet du directeur général, la Direction générale regroupe la Direction des relations avec les municipalités et des communications, la Direction des affaires internes et la Direction de l'audit et de l'accès aux documents. Les grandes fonctions sont la surveillance du territoire, l'administration, les enquêtes criminelles et les affaires institutionnelles. La SQ produit son propre rapport annuel de gestion.

1.3 LES CHANGEMENTS LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES

LES CHANGEMENTS LÉGISLATIFS

La Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal (L.Q. 2009, c. 26, art. 85 et 86), sanctionnée le 17 juin 2009, a :

- modifié l'article 52.1 de la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., c. S-2.3) afin de soustraire les villages nordiques de l'obligation de s'assurer des services d'un centre d'urgence 9-1-1 ayant obtenu un certificat de conformité;
- remplacé l'article 24 de la Loi sur la sécurité incendie (L.R.Q., c. S-3.4) afin de clarifier la date d'entrée en vigueur des schémas de couverture de risques.

La Loi modifiant la Loi sur la police concernant les pouvoirs extraterritoriaux des policiers (L.Q. 2009, c. 59), sanctionnée le 4 décembre 2009, permet d'investir des policiers de pouvoirs extraterritoriaux et de déterminer le régime déontologique applicable à ces policiers. Elle établit la procédure par laquelle un policier d'une autre province ou d'un territoire peut être autorisé à exercer des fonctions comme policier au Québec et permet à un policier du Québec d'être autorisé à exercer de telles fonctions dans une autre province ou un territoire. Elle prévoit également les règles applicables en matière de déontologie.

La Loi modifiant la Loi visant à favoriser la protection des personnes à l'égard d'une activité impliquant des armes à feu et modifiant la Loi sur la sécurité dans les sports (L.Q. 2009, c. 54), sanctionnée le 4 décembre 2009, prévoit que les personnes admises comme membres d'un club de tir entre le 31 août 2008 et le 1er septembre 2009 sont réputées être membres de celui-ci, même si elles ne se sont pas conformées à l'article 46.42 de la Loi sur la sécurité dans les sports (L.R.Q., c. S-3.1). Elle permet de plus aux membres d'un club de tir au 31 août 2009 de disposer d'un délai supplémentaire, soit jusqu'au 1er avril 2010, pour transmettre à l'exploitant d'un club de tir une attestation de réussite du test d'aptitude pour la pratique sécuritaire du tir à la cible avec des armes à feu à autorisation restreinte ou des armes à feu prohibées.

La Loi modifiant la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (L.Q. 2009, c. 49), sanctionnée le 4 décembre 2009, a modifié le Code de déontologie des policiers du Québec ((1990) 122 G.O. II, 2531) afin de prévoir qu'il s'applique à tout agent de la paix au sens de l'article 6 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (L.R.Q., c. C-61.1).

LES CHANGEMENTS RÉGLEMENTAIRES

Le projet de Règlement sur les normes, les spécifications et les critères de qualité applicables aux centres d'urgence 9-1-1 et à certains centres secondaires d'appels d'urgence (règlement du gouvernement habilité en vertu de la Loi sur la sécurité civile) a fait l'objet d'une publication préalable dans la *Gazette officielle du Québec* du 26 juin 2009. Ce projet établit les normes, les spécifications et les critères de qualité qu'un centre d'urgence 9-1-1 doit respecter afin d'obtenir un certificat de conformité ainsi que certaines normes et spécifications et certains critères de qualité qu'un centre secondaire d'appels d'urgence, à l'exception d'un centre de communication santé, doit respecter.

Les projets de règlement suivants, habilités en vertu de la Loi sur la sécurité privée (L.R.Q., c. S-3.5), ont fait l'objet d'une publication préalable dans la *Gazette officielle du Québec* à la date indiquée pour chacun d'eux :

- le projet de Règlement d'application de la Loi sur la sécurité privée (règlement du Bureau de la sécurité privée soumis à l'approbation du ministre), le 10 février 2010; ce projet de règlement détermine les renseignements que doit contenir une demande de permis d'agence et de permis d'agent ainsi que les documents et les droits qui doivent accompagner la demande; il fixe aussi la couverture et les autres modalités de l'assurance responsabilité que doit détenir un titulaire de permis d'agence ainsi que le montant et la forme du cautionnement qu'il doit fournir; en outre, il détermine les cas et les conditions dans lesquels le Bureau de la sécurité privée peut délivrer un permis temporaire d'agent;
- le projet de Règlement sur la formation exigée pour l'obtention d'un permis d'agent pour l'exercice d'une activité de sécurité privée (règlement du gouvernement), le 24 mars 2010; ce projet de règlement détermine la formation exigée d'une personne qui demande un permis d'agent pour exercer certaines activités de sécurité privée. Il prévoit que le Bureau de la sécurité privée peut délivrer un permis d'agent à une personne qui ne satisfait pas aux exigences de formation lorsque son niveau de connaissance et d'habileté est équivalent à la formation exigée. Il prévoit également des exemptions et une mesure transitoire pour les personnes qui exercent une activité de sécurité privée à la date de l'entrée en vigueur du règlement.

Enfin, le Règlement modifiant le Règlement sur la libération conditionnelle (règlement du gouvernement habilité en vertu de la Loi sur le système correctionnel du Québec (L.R.Q., c. S-40.1) a été publié à la *Gazette officielle du Québec* du 24 mars 2010. Ce projet a pour objet de modifier le nombre de régions desquelles doivent provenir les membres issus de la communauté de la Commission québécoise des libérations conditionnelles. Il précise également le contenu des demandes de permissions de sortir préparatoires à la libération conditionnelle présentées à la Commission par les personnes incarcérées.

Afin de produire son Rapport annuel de gestion 2009-2010, le ministère s'appuie notamment sur trois documents. Le Plan stratégique 2008-2011 qui comporte 37 objectifs en plus de décrire la mission, les enjeux et les orientations ministérielles, à partir desquels les cibles ont été élaborées. Le Plan annuel de gestion des dépenses (PAGD) 2009-2010, déposé en mars 2009, constitue aussi une source d'information précieuse notamment en précisant certains engagements du plan stratégique. Finalement, la Déclaration de services aux citoyens constitue le dernier document de reddition de comptes prévu par la Loi sur l'administration publique. On y fait état des différents produits et services ainsi que des engagements pris par le ministère envers les citoyens.

Les modifications apportées au Plan stratégique 2008-2011 dans ce rapport annuel font l'objet d'une annotation.

2.1 LES FAITS SAILLANTS

AFFAIRES POLICIÈRES

GANGS DE RUE

Le portail d'information sur les gangs de rue « Choisis ton gang » a été lancé le 30 novembre 2009. Ce dernier permet d'informer les jeunes, les parents et les intervenants sur ce phénomène. Il sert également de vitrine aux actions du gouvernement en matière de lutte contre les gangs de rue.

LUTTE CONTRE LE CRIME ORGANISÉ ET LES ÉCONOMIES SOUTERRAINES

Au chapitre de la lutte contre l'évasion fiscale, les programmes ACCES alcool et ACCES tabac, destinés à réprimer les activités de contrebande d'alcool et de tabac ainsi que le programme Actions concertées contre les crimes économiques et financiers (ACCEF) se sont poursuivis et ont été renforcés. L'année 2009-2010 marque l'ajout d'une nouvelle équipe intégrée d'enquête pour la région de Valleyfield et la création d'une nouvelle unité d'enquête sur les crimes commis sur les marchés financiers composée d'enquêteurs de la Sûreté du Québec, de l'Autorité des marchés financiers ainsi que de procureurs spécialisés.

LUTTE CONTRE LA MALVERSATION ET LA CORRUPTION

Depuis septembre 2009, le MSP coordonne l'Initiative de lutte contre la malversation et la corruption qui vise à rétablir la confiance du public à l'égard de l'adjudication des contrats publics et à contribuer à assurer la libre concurrence des marchés. Cette initiative s'inscrit dans une volonté gouvernementale d'adopter une approche globale pour mieux lutter contre la malversation et la corruption afin de protéger l'intégrité des institutions et du système d'appels d'offres publics, notamment contre les manœuvres de groupes criminels organisés.

SÉCURITÉ DE L'ÉTAT

Afin de diminuer les risques de fraude associés à la délivrance de documents officiels et à l'inscription à des programmes gouvernementaux, le MSP a mis en place, en collaboration avec ses partenaires, un forum sur les opérations d'enquête en matière de fraudes envers l'État. Ce forum a pour principal objectif de partager de l'information sur des cas réels de fraude ainsi que sur les nouveaux *modus operandi* utilisés par les fraudeurs, de façon à mieux coordonner les efforts des ministères et organismes impliqués dans la lutte contre ce phénomène.

La sécurité de l'État passant également par la protection des infrastructures stratégiques de la société, le MSP a mis en œuvre un Programme sur la sûreté des infrastructures prioritaires. Ce programme vise à identifier et à localiser les infrastructures les plus importantes au Québec, en plus de favoriser l'échange de renseignements sur les menaces intentionnelles (terrorisme, sabotage, etc.) susceptibles de les cibler.

RADAR PHOTO

Le MSP a poursuivi activement ses actions en contribuant à l'élaboration et à l'implantation du projet pilote sur les radars photos et les systèmes de surveillance aux feux rouges mis en œuvre le 19 août 2009, après une période d'essai d'une durée de trois mois. Le MSP participe à la réalisation du rapport d'évaluation du projet qui sera déposé à l'Assemblée nationale du Québec.

Ce projet est cogéré par les ministères de la Justice, des Transports et de la Sécurité publique, tout en respectant le mandat légal des organisations policières à l'égard de l'utilisation d'outils de contrôle de la circulation.

ARME À IMPULSIONS ÉLECTRIQUES (AIE)

Le MSP a diffusé en mars 2008 une pratique policière sur les AIE, laquelle a été élaborée à partir des recommandations du Sous-comité consultatif permanent en emploi de la force. Le MSP assure une vigie des différents travaux et études portant sur l'AIE pour s'assurer que sa pratique est adaptée aux dernières recherches sur le sujet. Par ailleurs, le MSP a fait réaliser une expertise de tous les AIE utilisées par les corps policiers du Québec pour s'assurer qu'elles sont conformes aux normes du fabricant. Depuis, une politique de vérification annuelle de toutes les AIE a été instaurée en collaboration avec le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale.

Enfin, le Québec participe actuellement aux travaux du gouvernement fédéral en ce qui a trait à l'adoption de nouvelles lignes directrices nationales pour les provinces canadiennes et aussi d'un vaste programme de recherche sur l'AIE avec le Centre canadien de recherches policières.

FONDS POUR LE RECRUTEMENT DE POLICIERS

Dans le cadre du Fonds pour le recrutement de policiers et dans le but d'augmenter l'effectif policier affecté à la répression sur le territoire, le gouvernement fédéral a consenti en 2008 une enveloppe de 92,3 M\$ sur cinq ans au Québec. Afin d'encadrer la distribution de cette somme aux corps policiers du Québec, quatre programmes de soutien financier aux organisations policières ont été élaborés et approuvés par le Conseil du trésor le 16 mars 2010. Ces quatre programmes visent les enjeux prioritaires pour le Québec : la lutte contre les gangs de rue, la production et la distribution de drogues, la cybercriminalité et les phénomènes criminels ponctuels.

ANALYSE EN SÉCURITÉ PHYSIQUE

En décembre 2009, le MSP a procédé à la mise en service des appareils de détection dans le cadre du volet temporaire de la sécurisation du palais de justice de Montréal. Le MSP a, par ailleurs, participé à l'élaboration finale du projet d'implantation des appareils de détection de la Chambre de la jeunesse de Montréal, ainsi qu'à l'identification de solutions concernant le volet global pour l'utilisation des appareils de détection au palais de justice de Montréal.

SERVICES CORRECTIONNELS

Le premier fait saillant concerne les travaux en lien avec la réouverture de l'Établissement de détention de Percé qui aura une vocation d'évaluation et de traitement spécialisé auprès des délinquants sexuels. L'Établissement de Percé, d'une capacité de 46 places, offrira un programme d'intervention unique au Québec auprès de délinquants sexuels. Ce programme d'évaluation et de traitement est sous la responsabilité du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et a permis la création d'une équipe multidisciplinaire. Ce projet s'inscrit dans l'esprit du protocole (1989) de partage de responsabilités entre le MSSS et le ministère de la Sécurité publique (MSP) concernant l'accès aux services sociaux pour les personnes contrevenantes et en continuité avec les orientations gouvernementales en matière d'agressions sexuelles.

Le second fait saillant a trait au Programme d'intégration à la fonction d'agent des services correctionnels (ASC) qui a débuté en mars 2010. Mise en place, en collaboration avec l'École nationale de police du Québec (ENPQ), cette formation qualifiante est d'une durée de sept semaines à l'ENPQ et de dix jours en établissement. Ce programme vise notamment à attirer davantage de candidats aux postes d'ASC, à améliorer le niveau de compétence de ceux-ci avant leur entrée en fonction et, à favoriser leur rétention par la suite.

Enfin, les travaux concernant le plan d'action gouvernemental pour la réinsertion sociale des personnes contrevenantes se sont poursuivis en 2009-2010. L'objectif du plan d'action est de permettre une meilleure coordination et une meilleure harmonisation des diverses activités de réinsertion sociale pour les personnes contrevenantes, et ce, en collaboration avec les principaux partenaires gouvernementaux concernés.

SÉCURITÉ CIVILE

LA PANDÉMIE DE GRIPPE A(H1N1)

Mobilisée du 27 avril au 18 décembre 2009 lors de la pandémie de grippe A(H1N1), l'Organisation de la sécurité civile du Québec (OSCQ) s'est concertée quasi quotidiennement pour coordonner l'action gouvernementale.

L'OPÉRATION HAÏTI

Le 12 janvier 2010, un puissant tremblement de terre secouait Haïti entraînant la mort de plus de 200 000 personnes. Près de 6 000 Canadiens, majoritairement en provenance du Québec, se trouvaient alors à Haïti en visite ou pour des missions gouvernementales et commerciales. L'OSCQ s'est mobilisée de nouveau dès le 13 janvier avec l'Organisation régionale de la sécurité civile de Montréal et le centre de sécurité civile de la Ville de Montréal, afin de mettre en place le processus d'accueil des ressortissants canadiens à l'aéroport Montréal-Trudeau et de soutenir la communauté haïtienne du Québec.

LE CADRE DE PRÉVENTION DES PRINCIPAUX RISQUES NATURELS

Le cadre de prévention comprend trois étapes, soit l'analyse et la communication du risque, l'identification et le choix des solutions, et enfin, la mise en œuvre de solutions. En 2009-2010, 6 protocoles d'entente ont été signés avec des municipalités et ont fait l'objet d'un déboursé de 4 355 377 \$. Cinq d'entre eux portent sur la mise en œuvre de solutions, c'est-à-dire la mise en place de mesures concrètes visant à atténuer, voire à éliminer les risques.

2^e COLLOQUE SUR LE BÉNÉVOLAT EN SÉCURITÉ CIVILE

Le second Colloque sur le bénévolat en sécurité civile, sous le thème Le bénévolat, un travail d'équipe, s'est tenu à Saguenay du 18 au 20 septembre 2009. Il a regroupé près de 1 800 participants dont 1 500 élèves du secondaire ainsi qu'une trentaine d'exposants, y compris près d'une quinzaine d'organisations bénévoles. Une augmentation de la participation par rapport au premier colloque sur le bénévolat a pu être observée.

2.2 LE SUIVI DU PLAN STRATÉGIQUE 2008-2011 ET DU PLAN ANNUEL DE GESTION DES DÉPENSES 2009-2010¹

ENJEU 1 Des citoyens rassurés et engagés dans leur sécurité

2.2.1 ORIENTATION 1

AGIR POUR RÉDUIRE LA VULNÉRABILITÉ DES QUÉBÉCOISES ET DES QUÉBÉCOIS FACE AUX RISQUES EN FAVORISANT LA PRÉVENTION, LA PRÉPARATION ET L'INFORMATION DES CITOYENS

AXE D'INTERVENTION 1.1 LA PRÉVENTION EN SÉCURITÉ PUBLIQUE

OBJECTIF 1.1.1

Contribuer, en partenariat, à la diminution du phénomène des gangs de rue par la réalisation des neuf mesures prévues au volet prévention du Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue 2007-2010.

INDICATEUR

Nombre de mesures réalisées en prévention

CIBLE 2008-2011

9 mesures d'ici décembre 2010

RÉSULTAT*

* Sur une base cumulative

2009-2010²

2008-2009

7 mesures réalisées

6 mesures réalisées

2 mesures en cours de réalisation

COMMENTAIRE

23 projets d'organismes communautaires ont été financés par le Programme de financement issu du partage des produits de la criminalité pour un total de 1,25 M\$ (mesure 12).

Dans le cadre du Programme de financement en prévention du recrutement des jeunes aux fins d'exploitation sexuelle dans un contexte de gangs de rue, une nouvelle sollicitation de projets a été déposée sur le site Internet du MSP au cours d'octobre 2009. Après analyse, 17 projets ont été approuvés, pour un montant total de financement de 1 226 100 \$ (mesure 13).

Le Guide d'évaluation de projets en prévention des problèmes de sécurité et de criminalité a été publié et est accessible sur le site Internet du ministère de la Sécurité publique (mesure 15).

Le premier volet de l'évaluation du réseau d'échange et d'information sur les gangs de rue a été complété au mois de janvier 2010. Le rapport final est attendu pour mars 2011 (mesure 16).

Le cadre de référence « Présence policière dans les établissements d'enseignement » a été mis à jour. Une nouvelle version du modèle d'entente entre les établissements d'enseignement et les corps de police est en préparation (mesure 20).

Le 3 juin 2009, un appel de propositions en matière de recherche sur le phénomène des gangs de rue a été lancé sur le site Internet du Fonds québécois de recherche sur la société et la culture. Au terme du processus d'évaluation, cinq demandes ont été recommandées dont une bourse doctorale, une synthèse de connaissances et trois projets de recherche. Les résultats ont été annoncés le 24 mars 2010 et les recherches débiteront dès avril 2010 (mesure 25).

¹ Les actions envisagées en 2009-2010 faisant l'objet d'un résultat applicable en totalité ou en partie au PAGD feront l'objet de l'annotation suivante : « Résultat applicable au PAGD 2009-2010 ».

² Résultat applicable au PAGD 2009-2010 « Poursuivre la réalisation des mesures préventives inscrites au Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue 2007-2010 ».

Un colloque sur les gangs de rue a été tenu les 24, 25 et 26 novembre 2008 pour soutenir et diffuser la recherche auprès des divers partenaires (mesure 27).

Le portail d'information sur les gangs de rue « Choisis ton gang » ainsi que la campagne de promotion ont été lancés le 30 novembre 2009 (mesure 29).

Le Programme québécois de formation sur la prévention du phénomène des gangs est toujours offert. Au cours de la dernière année, des travaux ont été amorcés en vue non seulement d'élaborer une formation plus spécifique sur la question des filles dans les gangs de rue, mais également en vue de traduire tout le matériel en anglais. L'organisme mandataire de cette formation poursuit sa réflexion sur la possibilité d'offrir la formation en ligne (mesure 30).

OBJECTIF 1.1.2

Assurer un meilleur contrôle de la circulation des armes à feu par l'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes à l'égard d'une activité impliquant des armes à feu et modifiant la Loi sur la sécurité dans les sports et ses mesures complémentaires

INDICATEUR

Nombre d'armes à feu récupérées

CIBLE 2008-2011

(non précisée)

RÉSULTAT*

* Sur une base cumulative

2009-2010 ¹	2008-2009
<p>25 360 armes à feu récupérées* :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 17 136 armes à feu saisies; • 707 armes à feu trouvées; • 4 286 armes à feu remises volontairement; • 3 231 en amnistie². <p><i>* Extraction des données effectuée le 1^{er} mars 2010.</i></p>	<p>3 515 armes à feu récupérées</p>

COMMENTAIRE

Ces données proviennent de la Banque de données québécoises sur les armes à feu recouvrées (BDQAFR), mise en place en juillet 2008.

La hausse du nombre d'armes à feu, recouvrées par les organisations policières et enregistrées dans la BDQAFR au 1^{er} mars 2010, découle de l'obligation d'avoir enregistré toutes les armes recouvrées dans la BDQAFR, au 1^{er} novembre 2009, donc de toutes les armes à feu en inventaire dans les corps de police (recouvrées ou non en 2009) à la suite d'une obligation législative présente dans le Règlement sur les armes à feu des agents publics.

¹ Résultat applicable au PAGD 2009-2010 « Partager l'information relative à la compilation des armes à feu récupérées avec les partenaires concernés ».

² La période d'amnistie permet à un particulier de livrer l'arme à feu à un officier de police ou à un préposé aux armes à feu pour qu'il en dispose par destruction ou autrement. Les circonstances entourant le recouvrement de l'arme à feu répondent aux règles d'amnistie énoncées dans le Décret fixant une période d'amnistie (2006) (DORS/2006-95) : « 2. (1) La période d'amnistie prévue au paragraphe (3) est déclarée en vertu de l'article 117.14 du Code criminel en faveur du particulier qui, au cours de cette période : a) soit est en possession d'une arme à feu sans restriction et est titulaire d'un permis de possession ou de possession et d'acquisition d'armes à feu, mais n'est pas titulaire d'un certificat d'enregistrement pour cette arme à feu; b) soit est en possession d'une arme à feu sans restriction, n'est pas titulaire d'un certificat d'enregistrement pour cette arme à feu et aura été titulaire d'un permis de possession ou de possession et d'acquisition d'armes à feu dont la période de validité : (i) a expiré pendant la période commençant le 1^{er} janvier 2004 et se terminant le 16 mai 2006. (ii) aura expiré pendant la période commençant le 17 mai 2006 et se terminant le 16 mai 2008. »

	<p>OBJECTIF 1.1.3</p> <p>INDICATEUR</p> <p>CIBLE 2008-2011</p> <p>RÉSULTAT* * Sur une base cumulative</p> <p>COMMENTAIRE</p>	<p>Accentuer les efforts de détection dans la lutte contre la cybercriminalité</p> <p>Nombre d'initiatives visant à accentuer les efforts de lutte contre la cybercriminalité mises en œuvre¹</p> <p>4 initiatives</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>2009-2010</th> <th>2008-2009</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2 initiatives mises en oeuvre</td> <td>1 initiative mise en oeuvre</td> </tr> </tbody> </table> <p>Deux initiatives porteuses ont été mises en œuvre depuis 2008, soit :</p> <p>1) Mise en place du <i>Programme de soutien financier aux organisations policières : volet cybercriminalité</i>. Deux projets ont été subventionnés en vertu de ce programme :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Implantation d'un projet de cohabitation entre le Service de police de la Ville de Montréal et la SQ en matière de lutte contre la cybercriminalité et de criminalité technologique; b. Création d'une équipe intégrée composée de membres du Service de police de la Ville de Québec et de la SQ en matière d'extraction de données informatiques. <p>Ces projets permettent la facilitation du partage de renseignements entre les services policiers, le développement d'une plus grande expertise technique, l'élaboration de programmes de formation communs, la mise en commun d'infrastructures hautement spécialisées et la mobilisation d'un nombre optimal de ressources policières dans le cas d'enquêtes d'envergure.</p> <p>2) Développement d'un bulletin d'information de type newsletter sur la cybercriminalité</p>	2009-2010	2008-2009	2 initiatives mises en oeuvre	1 initiative mise en oeuvre			
2009-2010	2008-2009								
2 initiatives mises en oeuvre	1 initiative mise en oeuvre								
	<p>OBJECTIF 1.1.4</p> <p>INDICATEUR</p> <p>CIBLE 2008-2011</p> <p>RÉSULTAT* * Sur une base cumulative</p> <p>COMMENTAIRE</p>	<p>Veiller à la diminution des risques de récidive par l'évaluation des personnes contrevenantes</p> <p>Taux des détenus évalués avant le sixième de la peine</p> <p>100 %</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>2009-2010²</th> <th>2008-2009</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>41,3 % (peines de moins de 6 mois)</td> <td>17,9 % (peines de moins de 6 mois)</td> </tr> <tr> <td>50,0 % (peines de 6 mois et plus)</td> <td>57,0 % (peines de 6 mois et plus)</td> </tr> </tbody> </table> <p>Une réorganisation du travail a été nécessaire en établissement de détention afin d'augmenter la production des évaluations. Toutefois, certaines demandes d'évaluation ne sont pas toujours saisies au système informatique. Concernant les peines de 6 mois et plus, l'évaluation a été complétée dans 92 % des dossiers dont 50 % avant le sixième de la peine.</p>	2009-2010 ²	2008-2009	41,3 % (peines de moins de 6 mois)	17,9 % (peines de moins de 6 mois)	50,0 % (peines de 6 mois et plus)	57,0 % (peines de 6 mois et plus)	
2009-2010 ²	2008-2009								
41,3 % (peines de moins de 6 mois)	17,9 % (peines de moins de 6 mois)								
50,0 % (peines de 6 mois et plus)	57,0 % (peines de 6 mois et plus)								
		<p>¹ L'indicateur inscrit au PAGD 2009-2010 « Réaliser une initiative spécifique permettant d'accroître la détection des infractions criminelles liées aux leures d'enfant sur le réseau Internet » a été modifié dans le Rapport annuel de gestion 2008-2009 par l'indicateur « Nombre d'initiatives visant à accentuer les efforts de lutte contre la cybercriminalité mises en œuvre ».</p> <p>² Résultat applicable au PAGD 2009-2010 « Accroître le pourcentage d'évaluations des besoins et des risques de récidive des personnes contrevenantes, effectuées dans le délai requis en établissement de détention et dans la communauté ».</p>							

	<p>INDICATEUR</p> <p>Taux des personnes contrevenantes purgeant leur peine en milieu ouvert évaluées dans un délai de 45 jours ouvrables suivant le début de la peine</p> <p>CIBLE 2008-2011</p> <p>100 %</p> <p>RÉSULTAT*</p> <p>* Sur une base cumulative</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>2009-2010¹</th> <th>2008-2009</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>42,7 % (peines de moins de 6 mois)</td> <td>44,1 % (peines de moins de 6 mois)</td> </tr> <tr> <td>37,9 % (peines de 6 mois et plus)</td> <td>38,4 % (peines de 6 mois et plus)</td> </tr> </tbody> </table> <p>COMMENTAIRE</p> <p>En octobre 2009, un comité de travail a été mis sur pied afin d'apporter des solutions aux difficultés éprouvées dans la production des évaluations du risque et des besoins. Il en a résulté des recommandations dont l'ajout d'un outil actuariel simplifié pour la clientèle représentant le moins de risques de récidive. Ces recommandations feront l'objet d'un projet pilote au sein du réseau correctionnel à l'automne 2010.</p>	2009-2010 ¹	2008-2009	42,7 % (peines de moins de 6 mois)	44,1 % (peines de moins de 6 mois)	37,9 % (peines de 6 mois et plus)	38,4 % (peines de 6 mois et plus)	
2009-2010 ¹	2008-2009							
42,7 % (peines de moins de 6 mois)	44,1 % (peines de moins de 6 mois)							
37,9 % (peines de 6 mois et plus)	38,4 % (peines de 6 mois et plus)							
	<p>OBJECTIF 1.1.5</p> <p>Offrir des programmes de soutien à la réinsertion sociale dans tous les établissements de détention</p> <p>INDICATEUR</p> <p>Taux des établissements de détention offrant des programmes de soutien à la réinsertion sociale</p> <p>CIBLE 2008-2011</p> <p>100 %</p> <p>RÉSULTAT*</p> <p>* Sur une base cumulative</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>2009-2010²</th> <th>2008-2009</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>100 %</td> <td>100 %</td> </tr> </tbody> </table> <p>COMMENTAIRE</p> <p>Un inventaire des programmes et des services offerts aux personnes contrevenantes dans tous les établissements de détention et en lien avec les besoins identifiés lors des évaluations correctionnelles a été distribué en juin 2009 au personnel des établissements et de la communauté. Une mise à jour de cet inventaire est prévue à l'automne 2010.</p> <p>De plus, les travaux relatifs au plan d'action gouvernemental pour la réinsertion sociale des personnes contrevenantes se sont poursuivis.</p>	2009-2010 ²	2008-2009	100 %	100 %			
2009-2010 ²	2008-2009							
100 %	100 %							
	<p>OBJECTIF 1.1.6</p> <p>Atténuer, en partenariat, l'impact et les pertes causés par les sinistres</p> <p>INDICATEUR</p> <p>Taux de décès par 100 000 habitants causés par les sinistres notamment l'incendie</p> <p>CIBLE 2008-2011</p> <p>↓ 3 %</p> <p>RÉSULTAT*</p> <p>* Sur une base cumulative</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>2009-2010</th> <th>2008-2009</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>0,73/100 000 habitants (57 décès)</td> <td>0,69/100 000 habitants (53 décès)</td> </tr> </tbody> </table> <p>COMMENTAIRE</p> <p>Le 25 mars 2010, le taux de décès au Québec se situe à 0,73/100 000, ce qui représente une augmentation du taux de mortalité d'environ 7,5 % par rapport à 2008-2009.</p> <p>Des programmes et du matériel de sensibilisation, en matière de prévention, destinés aux citoyens, sont accessibles aux services de sécurité incendie notamment lors de la Semaine de la prévention des incendies.</p>	2009-2010	2008-2009	0,73/100 000 habitants (57 décès)	0,69/100 000 habitants (53 décès)			
2009-2010	2008-2009							
0,73/100 000 habitants (57 décès)	0,69/100 000 habitants (53 décès)							
22		<p>1 Résultat applicable au PAGD 2009-2010 « Accroître le pourcentage d'évaluations des besoins et des risques de récidive des personnes contrevenantes, effectuées dans le délai requis en établissement de détention et dans la communauté ».</p> <p>2 Résultat applicable au PAGD 2009-2010 « Concevoir des programmes de soutien à la réinsertion sociale dans les établissements de détention ».</p>						

travers la province ont eu lieu. Elles étaient orchestrées par les municipalités et les services incendie de chaque région, afin de sensibiliser la population face aux risques d'incendie.

La campagne de sensibilisation sur la prévention de la criminalité : La Semaine de la prévention de la criminalité s'est déroulée du 1er au 7 novembre 2009 sous le thème *Unis contre le crime*. Cette semaine a pour objectif de sensibiliser la population québécoise aux pratiques et aux enjeux de la prévention de la criminalité par l'organisation d'activités partout au Québec. Les services de police, les organismes communautaires et tous les acteurs du domaine de la prévention ont tenu plus de 200 activités. Le ministère a profité de cette occasion pour mettre en ligne une nouvelle section dans son site Internet, spécifiquement destinée aux jeunes, contenant des informations sur différents phénomènes criminels, des conseils afin de prévenir la victimisation et les façons d'obtenir de l'aide.

La campagne de promotion du portail d'information sur les gangs de rue « Choisis ton gang » s'est déroulée au cours de décembre 2009 et de janvier 2010. Cette campagne avait pour objectif de faire connaître le portail auprès des jeunes, des parents et des intervenants de première ligne concernés par la problématique, car il offre un guichet unique d'information cohérente et crédible sur le phénomène, afin de prévenir l'adhésion des jeunes aux gangs de rue. Plusieurs activités de communication ont été réalisées telles que des relations publiques et des relations de presse, du placement publicitaire sur le Web, du placement publicitaire en avant-programme dans les cinémas et une campagne d'affichage dans les établissements scolaires.

INDICATEUR
CIBLE 2008-2011

Nombre de bénévoles accrédités pour intervenir lors de sinistres
(non précisée)

RÉSULTAT

2009-2010	2008-2009
965 bénévoles	Aucun

COMMENTAIRE

La formation « S'initier à la sécurité civile » a été mise en ligne sur le site Internet du ministère au printemps 2009, puis améliorée en janvier 2010. Il s'agit de préalable à l'obtention des cartes d'accréditation.

INDICATEUR
CIBLE 2008-2011

Nombre de nouvelles équipes de bénévoles créées pour renforcer l'intervention lors de sinistres
80 équipes

RÉSULTAT*

* Sur une base cumulative

2009-2010	2008-2009
Aucune	Signature d'une entente

COMMENTAIRE

Des protocoles d'entente avec la Fédération québécoise des clubs quads (FQCQ) et la Fédération des clubs motoneigistes du Québec (FCMQ) sont en processus d'approbation, l'étape de validation juridique ayant été complétée. Ces ententes ont pour objet d'établir une collaboration opérationnelle entre celles-ci et le MSP, afin de permettre le recours à leurs membres lors d'un sinistre ou d'un autre événement qui compromet la sécurité des personnes.

Chaque organisation de bénévoles en sécurité civile possède sa propre structure. Certaines regroupent leurs membres en plusieurs équipes dans les différentes régions du Québec alors que d'autres préfèrent ne former qu'une seule grande équipe provinciale.

INDICATEUR CIBLE 2008-2011	Indice d'efficacité de la couverture médiatique (non précisée)	
RÉSULTAT	2009-2010 Aucun	2008-2009 Aucun
COMMENTAIRE	La mesure de l'indice d'efficacité de la couverture médiatique découlera des moyens et des activités mis en œuvre dans le cadre de la stratégie globale de communication. La stratégie n'étant pas publiée, il est impossible de mesurer l'indice d'efficacité.	

OBJECTIF 1.3.2	Diffuser et publiciser annuellement les résultats portant sur l'état de la criminalité, des sinistres et des services correctionnels	
INDICATEUR CIBLE 2008-2011	Nombre de consultations des statistiques ministérielles dans le site Internet (non précisée)	
RÉSULTAT	2009-2010 ¹ 3 546 visiteurs*	2008-2009 Non mesuré
COMMENTAIRE	<p>La consultation des statistiques ministérielles se répartit comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Criminalité : 2 875 visiteurs, dont 2 805 visiteurs externes; 30 963 pages consultées, soit : <ul style="list-style-type: none"> 1. Statistiques annuelles : (1 342 visiteurs, dont 1 310 visiteurs externes; 16 543 pages consultées). 2. Violence conjugale : (865 visiteurs, dont 843 visiteurs externes; 8 338 pages consultées). 3. Agressions sexuelles : (668 visiteurs, dont 652 visiteurs externes; 6 082 pages consultées). ■ Sinistres : incendie (661 visiteurs, dont 646 visiteurs externes; 7 257 pages consultées); ■ Services correctionnels : réinsertion sociale (10 visiteurs, dont 5 visiteurs externes; 221 pages consultées) <p><i>* Les univers statistiques répertoriés ne constituent pas une liste exhaustive.</i></p>	

ENJEU 2 Des interventions adaptées aux risques

ORIENTATION 2	ASSURER LE LEADERSHIP DANS LA DÉTERMINATION ET LA PROMOTION DE MESURES D'INTERVENTION ADAPTÉES À L'ÉVOLUTION DES RISQUES MENAÇANT LA SÉCURITÉ DES CITOYENS
	AXE D'INTERVENTION 2.1 LA CRIMINALITÉ
OBJECTIF 2.1.1	Accroître, en partenariat, la cohésion dans la pratique policière en définissant des pratiques policières adaptées et en s'assurant de leur respect

¹ Résultat applicable au PAGD 2009-2010 « Diffuser un portrait de la sécurité publique au Québec ».

INDICATEUR
CIBLE 2008-2011

Nombre de plans d'organisation policière déposés et approuvés
(non précisée)

RÉSULTAT	2009-2010 ¹	2008-2009
	24 plans déposés et sous analyse	Aucun

COMMENTAIRE

15 plans ont été déposés officiellement accompagnés d'une résolution du conseil municipal.
9 plans ont été déposés, mais il manque la résolution du conseil municipal.
Sur les 24 plans déposés, 1 est en phase d'approbation, 11 sont en attente d'informations supplémentaires et les autres sont sous analyse.

INDICATEUR
CIBLE 2008-2011

Nombre de pratiques policières approuvées
(non précisée)

RÉSULTAT	2009-2010	2008-2009
	8 pratiques policières révisées et approuvées	16 pratiques policières révisées et approuvées

COMMENTAIRE

Parmi les 8 pratiques, 3 sont nouvelles.

INDICATEUR
CIBLE 2008-2011

Nombre d'organisations policières de niveau 2, 3, 4 et 5 inspectées
100 %

RÉSULTAT*	2009-2010 ²	2008-2009
* Sur une base cumulative	63 % (14 des 22 organisations policières inspectées)	36 % (8 des 22 organisations policières inspectées)

COMMENTAIRE

En 2009-2010, la DVIEI a procédé à l'inspection de cinq organisations policières de niveau 2 et une de niveau 3, ce qui représente 27 % des organisations policières de niveau 2, 3, 4 et 5.
Depuis 2008, un nombre cumulatif de 14 des 22 organisations policières de niveau 2, 3, 4 et 5 ont été inspectées, ce qui représente 63 % des organisations policières.
Par ailleurs, en 2009-2010, la DVIEI a également inspecté quatre services de police de niveau 1 dans le cadre de la thématique sur la gestion du renseignement criminel et la conformité à la Déclaration uniforme de la criminalité.

¹ Résultat applicable au PAGD 2009-2010 « Encadrer la procédure de dépôt de l'ensemble des plans d'organisation policière en fonction des nouvelles exigences législatives de la Loi modifiant la Loi sur la police (L.R.Q., c. P-13.1) et faire l'analyse de l'ensemble de ces plans ».

² Résultat applicable au PAGD 2009-2010 « Inspecter sept organisations policières de niveau 2, 3, 4 ou 5 ».

	<p>OBJECTIF 2.1.4</p> <p>INDICATEUR</p> <p>CIBLE 2008-2011</p> <p>RÉSULTAT*</p> <p>* Sur une base cumulative</p> <p>COMMENTAIRE</p>	<p>S'assurer du dépistage systématique du risque suicidaire dès l'admission de toute personne incarcérée et de la prise en charge, dans l'ensemble des établissements de détention</p> <p>Taux des personnes prises en charge</p> <p>100 %</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>2009-2010</th> <th>2008-2009</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Dépistage systématique à l'admission : 80%</td> <td>Non accessible</td> </tr> <tr> <td>Prise en charge : non accessible</td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p>L'analyse des données de l'année 2009-2010 révèle que près de 80 % des personnes incarcérées admises en établissement de détention font l'objet d'un dépistage. Toutefois, le taux réel est probablement plus élevé. Les données démontrent que la saisie des informations n'est pas uniforme d'un établissement à l'autre. Des clarifications ont été fournies aux établissements.</p> <p>En ce qui concerne la prise en charge, les données révèlent que la définition de prise en charge et de suivi n'est pas comprise de la même façon par chaque établissement. Les taux de prise en charge varient énormément selon l'établissement et ne peuvent pas, dans les circonstances, être une mesure fiable. La grille d'évaluation trimestrielle devra être raffinée et une définition claire et uniforme des notions de prise en charge et de suivi devra y être intégrée.</p> <p>Par ailleurs, une recherche sur la situation du suicide en milieu carcéral au Québec a été publiée en septembre 2009 (accessible sur le site du MSP).</p>	2009-2010	2008-2009	Dépistage systématique à l'admission : 80%	Non accessible	Prise en charge : non accessible		
2009-2010	2008-2009								
Dépistage systématique à l'admission : 80%	Non accessible								
Prise en charge : non accessible									
	<p>OBJECTIF 2.1.5</p> <p>INDICATEUR</p> <p>CIBLE 2008-2011</p> <p>RÉSULTAT*</p> <p>* Sur une base cumulative</p> <p>COMMENTAIRE</p>	<p>S'assurer que l'accompagnement et l'encadrement des personnes contrevenantes sous surveillance dans la communauté sont structurés</p> <p>Taux des personnes contrevenantes suivies selon les guides d'application portant sur la permission de sortir, la libération conditionnelle, l'ordonnance de probation et l'emprisonnement avec sursis</p> <p>100 %</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>2009-2010¹</th> <th>2008-2009</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Non accessible</td> <td>Non accessible</td> </tr> </tbody> </table> <p>Les travaux se poursuivent afin d'élaborer un outil de collecte permettant de vérifier la conformité des interventions de suivi dans la communauté.</p>	2009-2010 ¹	2008-2009	Non accessible	Non accessible			
2009-2010 ¹	2008-2009								
Non accessible	Non accessible								
30			<p>¹ Résultat applicable au PAGD 2009-2010 « Accroître le pourcentage des personnes contrevenantes suivies dans la communauté selon les guides d'application portant sur la permission de sortir, la libération conditionnelle, l'ordonnance de probation et l'emprisonnement avec sursis ».</p>						

	<p>OBJECTIF 2.1.6</p> <p>INDICATEUR</p> <p>CIBLE 2008-2011</p> <p>RÉSULTAT* * Sur une base cumulative</p> <p>COMMENTAIRE</p>	<p>S'assurer d'un encadrement adapté du champ d'intervention de la sécurité privée notamment par l'implantation de cinq programmes de formation destinés aux intervenants en ce domaine</p> <p>Nombre de programmes de formation accrédités</p> <p>5 programmes</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>2009-2010</th> <th>2008-2009</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>4 programmes</td> <td>4 programmes</td> </tr> </tbody> </table> <p>Le cours relatif au convoyage de valeurs est actuellement élaboré par l'École nationale de police du Québec. Il devrait être offert en juin 2010.</p> <p>Parmi les quatre programmes déjà accrédités, on en trouve trois élaborés par le réseau des commissions scolaires, soit le DEP en installation et entretien de systèmes de sécurité, le DEP en serrurerie et un cours à l'intention des agents de sécurité. Le quatrième est celui en investigation conçu par le réseau des cégeps.</p>	2009-2010	2008-2009	4 programmes	4 programmes	
2009-2010	2008-2009						
4 programmes	4 programmes						
		AXE D'INTERVENTION 2.2 : LA SÉCURITÉ DE L'ÉTAT					
	<p>OBJECTIF 2.2.1</p> <p>INDICATEUR</p> <p>CIBLE 2008-2011</p> <p>RÉSULTAT* * Sur une base cumulative</p> <p>COMMENTAIRE</p>	<p>Améliorer le suivi des menaces intentionnelles susceptibles de porter atteinte à la sécurité de l'État en élaborant des mécanismes d'échange d'information ou de communication visant à mieux connaître et contrer les menaces intentionnelles, notamment le terrorisme</p> <p>Nombre de mécanismes élaborés</p> <p>3 mécanismes</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>2009-2010</th> <th>2008-2009</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Mise en œuvre de 3 mécanismes</td> <td>2 mécanismes élaborés et 1 en cours de réalisation</td> </tr> </tbody> </table> <p>Mise en œuvre de l'entente relative à la collaboration en matière de sécurité intérieure avec l'État de New York, signée le 15 avril 2008 à Québec.</p> <p>Implantation du Programme sur la sûreté des infrastructures prioritaires, qui a pour objectif d'améliorer la connaissance des infrastructures stratégiques du Québec et de contribuer à assurer leur sécurité.</p> <p>Mise en place du Forum permanent sur les opérations d'enquête en matière de fraude envers l'État, qui vise à contrer les risques de fraudes associés à la délivrance de documents officiels et à l'accès aux programmes gouvernementaux.</p>	2009-2010	2008-2009	Mise en œuvre de 3 mécanismes	2 mécanismes élaborés et 1 en cours de réalisation	
2009-2010	2008-2009						
Mise en œuvre de 3 mécanismes	2 mécanismes élaborés et 1 en cours de réalisation						
		AXE D'INTERVENTION 2.3 : LA GESTION DES RISQUES DE SINISTRES					
	<p>OBJECTIF 2.3.1</p> <p>INDICATEUR</p>	<p>Renforcer l'efficacité de l'Organisation de la sécurité civile du Québec (OSCQ) en élaborant de nouvelles missions qui répondent aux besoins des citoyens en cas de sinistre</p> <p>Nombre de nouvelles missions</p>					
			31				

OBJECTIF 2.3.5

Délivrer l'attestation de conformité pour l'ensemble des schémas de couverture de risques en sécurité incendie

INDICATEUR

Taux de schémas de couverture de risques en sécurité incendie attestés

CIBLE 2008-2011

100 %

RÉSULTAT*

* Sur une base cumulative

2009-2010¹

2008-2009

56 % (58 schémas attestés au 31 mars 2010)

44 % (45 schémas attestés au 31 mars 2009)

COMMENTAIRE

Au 31 mars 2010, 6 schémas sont en processus d'attestation.

Les 39 autres autorités régionales devraient être en mesure de soumettre leur schéma d'ici le 31 mars 2011. Environ 15 d'entre elles devraient avoir obtenu leur attestation de conformité d'ici la fin de l'été 2010, ce qui porterait à 79 le nombre de schémas attestés (77 %).

OBJECTIF 2.3.6

Accroître le renforcement des systèmes sous la responsabilité de partenaires privés dont la défaillance peut avoir des conséquences importantes sur la population en atteignant 50 % de ceux-ci

INDICATEUR

Taux de partenaires privés atteints

CIBLE 2008-2011

50 %

RÉSULTAT*

* Sur une base cumulative

2009-2010

2008-2009

Non mesuré

Non mesuré

COMMENTAIRE

Les portraits des systèmes essentiels sont en cours de réalisation dans le cadre des travaux des tables sectorielles sous la responsabilité des ministères et organismes responsables. Les deux périodes de mobilisation de l'OSCQ, à la suite de l'apparition du virus de la grippe A (H1N1) et du séisme en Haïti, ont forcé la suspension des travaux du sous-comité sur la résilience des systèmes essentiels au cours de la période comprise entre avril 2009 et mars 2010. Les travaux du sous-comité ont repris en mars 2010.

INDICATEUR

Nombre de systèmes critiques renforcés

CIBLE 2008-2011

(non précisée)

RÉSULTAT

2009-2010

2008-2009

Indéterminé

Indéterminé

COMMENTAIRE

Les deux périodes de mobilisation de l'OSCQ, à la suite de l'apparition du virus de la grippe A(H1N1) et du séisme en Haïti ont forcé la suspension des travaux du sous-comité sur la résilience des systèmes essentiels au cours de la période comprise entre avril 2009 et mars 2010. Les travaux du sous-comité ont repris en mars 2010.

¹ Résultat applicable au PAGD 2009-2010 « Attester 15 schémas de couverture de risques en sécurité incendie de façon à porter à 60,0 % le taux cumulé des schémas attestés ».

ORIENTATION 3

OPTIMISER LA PRESTATION DE SERVICES ET LA PERFORMANCE DE L'ORGANISATION

AXE D'INTERVENTION 3.1 LA PRESTATION DE SERVICES

OBJECTIF 3.1.1

Accroître la desserte des services d'urgence en milieu isolé (désincarcération, recherche et sauvetage)¹

INDICATEUR

Taux de desserte des services d'urgence en milieu isolé²

CIBLE 2008-2011

↑ 10 %

RÉSULTAT*

* Sur une base cumulative

2009-2010³

2008-2009

Non mesuré

Non mesuré

COMMENTAIRE

Des mécanismes de mobilisation et d'intervention ont été mis en place et validés avec plusieurs interventions à l'été 2009.

Une application géomatique (G.O. Loc 9-1-1) a été développée et est en cours de validation auprès d'utilisateurs potentiels, notamment auprès des centres de communication santé et des centres d'appel 9-1-1.

Une tournée des corps policiers municipaux du Québec a été effectuée en collaboration avec la Sûreté du Québec. Elle avait comme objectif de les informer sur la procédure de mobilisation et d'intervention des groupes bénévoles en recherche et sauvetage.

Il est prévu de réaliser une expérience pilote dans la Réserve faunique des Laurentides en 2010, en collaboration avec l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale, le ministère des Transports, l'Association québécoise des bénévoles en recherche et sauvetage, la SAAQ et l'Association des motoneigistes du Québec.

OBJECTIF 3.1.2

Créer des dossiers d'enquêtes sur les causes et circonstances de sinistres majeurs pour lesquels des ressources de l'OSCCQ ou des organisations régionales de la sécurité civile auront été déployées en tout ou en partie

INDICATEUR

Taux de dossiers d'enquêtes créés

CIBLE 2008-2011

100 %

RÉSULTAT*

* Sur une base cumulative

2009-2010⁴

2008-2009

Non mesuré

Non mesuré

COMMENTAIRE

La notion d'enquête doit être davantage précisée. Des orientations restent à définir quant à l'applicabilité de cette notion et les moyens à prendre pour atteindre la ou les cibles.

Un projet de structuration d'une direction des enquêtes a été développé.

¹ L'objectif inscrit au Plan stratégique 2008-2011 « Accroître la desserte des services d'urgence dans les régions éloignées (désincarcération, recherche et sauvetage) » est modifié par l'objectif « Accroître la desserte des services d'urgence en milieu isolé (désincarcération, recherche et sauvetage) ».

² L'indicateur inscrit au Plan stratégique 2008-2011 « Taux de desserte des services d'urgence dans les régions éloignées » est modifié par l'indicateur « Taux de desserte des services d'urgence en milieu isolé ».

³ Résultat applicable au PAGD 2009-2010 « Établir des mécanismes de mobilisation et d'intervention dans les régions éloignées ».

⁴ Résultat applicable au PAGD 2009-2010 « Accroître le nombre de rapports d'événements pour lesquels les ressources de l'Organisation de la sécurité civile du Québec sont déployées, qui intègrent les rubriques permettant de mettre en lumière les causes et les circonstances des sinistres ».

	36	<p>¹ Résultat applicable au PAGD 2009-2010 « Finaliser les travaux prévus à la phase 1 du projet d'architecture d'entreprise ministérielle et débiter les travaux de la phase 2 en collaboration avec les organismes qui font partie du portefeuille ministériel »</p>	

OBJECTIF 3.1.3

Se doter d'une architecture d'entreprise ministérielle en technologie de l'information pour optimiser la prestation de services

INDICATEUR

Date de mise en place de l'architecture

CIBLE 2008-2011

(non précisée)

RÉSULTAT

2009-2010¹

2008-2009

La phase 1 de l'architecture est complétée et appliquée pour toutes les lignes d'affaires visées par le plan stratégique 2008-2011

L'étape 3 de la phase 1 de l'architecture est en cours d'approbation

COMMENTAIRE

La phase 1 de l'architecture d'entreprise a permis d'élaborer :

- Une vision intégrée du MSP qui permet de mieux cerner les zones d'optimisation, d'amélioration de nos façons de faire et d'élimination de redondances;
- Un référentiel des services du ministère décrivant notamment pour chacun d'eux, la clientèle visée, les modes de transmission, les domaines d'information couverts, les systèmes informatiques et la technologie qui le supporte;
- Une stratégie réaliste d'introduction de fonctionnalités informatiques réutilisables à l'intérieur de projets clients, afin de réduire les coûts de développement et de faciliter l'arrimage entre nos systèmes et l'environnement informatique gouvernemental;
- Un plan d'action permettant de dégager des bénéfices monétaires, de qualité de service et de visibilité pour le ministère.

Quant à la phase 2 initialement prévue et devant rejoindre les organismes relevant du ministre de la Sécurité publique, il est considéré opportun de la reporter en raison des contraintes éprouvées notamment au regard de la disponibilité des ressources humaines requises pour les besoins de l'exercice.

INDICATEUR

Nombre de projets découlant de l'architecture

CIBLE 2008-2011

(non précisée)

RÉSULTAT

2009-2010¹

2008-2009

Un plan d'action pour la période 2009-2012 touchant 40 projets

Aucun

COMMENTAIRE

Le plan d'action comporte 20 projets de développement de systèmes touchant toutes les directions et organismes du MSP et 20 autres projets permettant de mieux encadrer la gestion de l'information, la gestion de projets et l'optimisation des processus opérationnels du MSP. Toutes ces actions ont comme objectif de favoriser l'efficacité de l'organisation et l'atteinte de l'architecture d'entreprise cible du MSP. Voici quelques exemples :

- Gestion électronique de documents (GED) au Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale permettant ainsi de mieux organiser et optimiser l'information et la connaissance;
- Un recours accru à la PES (prestation électronique de services) et aux formulaires électroniques, afin d'améliorer la qualité et la rapidité du service à la clientèle tout en réduisant les coûts de traitement;

		<ul style="list-style-type: none"> ■ Introduction graduelle de fonctionnalités informatiques réutilisables notamment pour le système d'indemnisation financière de la sécurité civile et le système de gestion des permis d'alcool de la Régie des alcools, des courses et des jeux. Cette approche diminuera ainsi les efforts liés au développement des futurs systèmes informatiques; ■ Refonte du site Internet du MSP afin d'améliorer l'accès à l'information du MSP par les citoyens et les partenaires, et ce, en utilisant les technologies actuelles. 					
	<p>OBJECTIF 3.1.4</p> <p>INDICATEUR</p> <p>CIBLE 2008-2011</p> <p>RÉSULTAT*</p> <p>* Sur une base cumulative</p> <p>COMMENTAIRE</p>	<p>Implanter la prestation électronique de services dans l'administration des programmes d'aide financière, tout en maintenant un taux de satisfaction supérieur à 90 %</p> <p>Taux de satisfaction de la clientèle concernée par les programmes d'aide financière</p> <p>≥ 90 %</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>2009-2010</th> <th>2008-2009</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Non mesuré</td> <td>Non mesuré</td> </tr> </tbody> </table> <p>La livraison des premiers modules sur l'informatisation des processus de l'aide financière est prévue pour la fin de l'été 2010.</p> <p>Ces modules devraient permettre une ouverture vers la prestation électronique de services.</p>	2009-2010	2008-2009	Non mesuré	Non mesuré	
2009-2010	2008-2009						
Non mesuré	Non mesuré						
	<p>OBJECTIF 3.1.5</p> <p>INDICATEUR</p> <p>CIBLE 2008-2011</p> <p>RÉSULTAT</p> <p>COMMENTAIRE</p>	<p>Assurer un meilleur suivi du dossier d'une personne contrevenante en implantant un système intégré de gestion des dossiers correctionnels, en partenariat avec le ministère de la Justice du Québec</p> <p>Date d'implantation d'un système intégré de gestion des dossiers correctionnels</p> <p>Mars 2011</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>2009-2010</th> <th>2008-2009</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Travaux en cours</td> <td>Travaux en cours</td> </tr> </tbody> </table> <p>Une révision complète des écarts a été réalisée et une analyse a été faite quant aux échanges d'informations entre les futurs systèmes JuLien (activités des services judiciaires et du Directeur des poursuites criminelles et pénales) et Sentinelle (activités des services correctionnels).</p> <p>Finalement, dans le but d'optimiser la réalisation du projet, des travaux de rehaussement du niveau de la documentation du système CORNET (futur système Sentinelle) ont été effectués et les travaux visant à compléter l'architecture sont en cours de réalisation.</p>	2009-2010	2008-2009	Travaux en cours	Travaux en cours	
2009-2010	2008-2009						
Travaux en cours	Travaux en cours						
			37				

	<p>OBJECTIF 3.1.6</p> <p>INDICATEUR</p> <p>CIBLE 2008-2011</p> <p>RÉSULTAT</p> <p>COMMENTAIRE</p> <p>INDICATEUR</p> <p>CIBLE 2008-2011</p> <p>RÉSULTAT</p> <p>COMMENTAIRE</p>	<p>Adapter et moderniser les infrastructures carcérales par la réalisation des travaux prévus au Plan d'immobilisation des infrastructures carcérales pour la période 2008-2011</p> <p>Taux de réalisation des travaux</p> <p>(non précisée)</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>2009-2010¹</th> <th>2008-2009</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>99 % des actions prévues en 2009-2010</td> <td>100 % des actions prévues en 2008-2009</td> </tr> </tbody> </table> <p>Les travaux de la phase I à l'Établissement de détention de Montréal (Aile « A ») ont été complétés en juillet 2009.</p> <p>Au 31 mars 2010, les travaux concernant la réouverture de l'Établissement de détention de Percé pour délinquants sexuels étaient complétés en quasi-totalité.</p> <p>Ratio de surpopulation carcérale</p> <p>(non précisée)</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>2009-2010</th> <th>2008-2009</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1,11</td> <td>1,17</td> </tr> </tbody> </table> <p>Par rapport à l'exercice 2008-2009, les Services correctionnels du ministère de la Sécurité publique (SCMSP) ont enregistré une diminution du ratio de surpopulation de six centièmes (0,06), et ce, même si la population carcérale a continué d'augmenter en 2009-2010.</p> <p>La fin des travaux de rénovation du secteur A de l'Établissement de détention de Montréal (EDM) explique la diminution du ratio de surpopulation. Avec la réouverture du secteur A, la capacité carcérale de l'EDM (et celle des SCMPs) a augmenté de 221 places.</p> <p>N.B. : Le ratio de l'exercice 2008-2009 a été corrigé de 1,19 à 1,17 à la suite d'une révision des calculs.</p>	2009-2010 ¹	2008-2009	99 % des actions prévues en 2009-2010	100 % des actions prévues en 2008-2009	2009-2010	2008-2009	1,11	1,17	
2009-2010 ¹	2008-2009										
99 % des actions prévues en 2009-2010	100 % des actions prévues en 2008-2009										
2009-2010	2008-2009										
1,11	1,17										
	<p>OBJECTIF 3.1.7</p> <p>INDICATEUR</p> <p>CIBLE 2008-2011</p> <p>RÉSULTAT</p> <p>COMMENTAIRE</p>	<p>Conclure des ententes de partenariat avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour le transfert de certaines responsabilités en matière de gestion des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles</p> <p>Date de transfert des responsabilités</p> <p>Mars 2010</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>2009-2010²</th> <th>2008-2009</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Deux ententes ont été signées en 2009-2010</td> <td>Réalisation de la revue diligente</td> </tr> </tbody> </table> <p>Le transfert des équipes de rémunération et des avantages sociaux ainsi que des services financiers regroupés est en vigueur depuis la fin d'octobre 2009.</p>	2009-2010 ²	2008-2009	Deux ententes ont été signées en 2009-2010	Réalisation de la revue diligente					
2009-2010 ²	2008-2009										
Deux ententes ont été signées en 2009-2010	Réalisation de la revue diligente										
		<p>¹ Résultat applicable au PAGD 2009-2010 « Construire et rénover les infrastructures carcérales (établissements de détention et postes de police) prévues au Plan québécois des infrastructures ».</p> <p>² Résultat applicable au PAGD 2009-2010 « Documenter la revue diligente des activités administratives pouvant être prises en charge par le Centre de services partagés du Québec, conclure une entente à cet effet et transférer les responsabilités et les ressources ».</p>									
	38										

	<p>INDICATEUR CIBLE 2008-2011</p> <p>RÉSULTAT</p> <p>COMMENTAIRE</p>	<p>Nombre et taux des personnes formées pour renforcer les méthodes d'intervention en milieu ouvert (non précisée)</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>2009-2010</th> <th>2008-2009</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>97 personnes formées (97/472 ou 21 % du personnel)</td> <td>Aucune personne formée</td> </tr> </tbody> </table> <p>Les Services correctionnels du ministère de la Sécurité publique ont choisi de donner la formation OMÉGA, laquelle porte sur les interventions en situation de risques d'agression. Cette formation a été donnée dans quatre directions des services professionnels correctionnels (DSPC), soit la DSPC Québec-Charlevoix, la DSPC Sainte-Foy-Chaudière-Appalaches, la DSPC Bas-Saint-Laurent et la DSPC Mauricie-Centre-du-Québec. Les 97 personnes formées représentent 21 % du personnel (toute catégorie confondue) travaillant dans les DSPC. Dès avril 2010, le personnel de la DSPC Saguenay-Lac-Saint-Jean sera formé, permettant ainsi d'atteindre et de dépasser l'objectif de former 25 % du personnel en 2009-2010.</p>	2009-2010	2008-2009	97 personnes formées (97/472 ou 21 % du personnel)	Aucune personne formée	
2009-2010	2008-2009						
97 personnes formées (97/472 ou 21 % du personnel)	Aucune personne formée						
	<p>OBJECTIF 3.1.10</p> <p>INDICATEUR CIBLE 2008-2011</p> <p>RÉSULTAT</p> <p>COMMENTAIRE</p>	<p>Assurer le maintien des services essentiels au ministère en cas de sinistre ou de défaillance des systèmes</p> <p>Date d'adoption du plan intégré de continuité des services essentiels (non précisée)</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>2009-2010</th> <th>2008-2009</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> <p>Au 31 mars 2010, les actions suivantes ont été complétées :</p> <ol style="list-style-type: none"> inventorier les services essentiels; identifier les risques; évaluer les impacts d'une interruption. </td> <td>Les actions prévues pour 2008-2009 ont été complétées à 90 %</td> </tr> </tbody> </table> <p>La stratégie de relève des systèmes informatiques qui résident sur les serveurs centraux a été mise en place et testée.</p> <p>Le plan de continuité en cas de pandémie, mis en œuvre pendant l'épisode de la grippe A(H1N1) de fin 2009, sera actualisé en 2010-2011.</p>	2009-2010	2008-2009	<p>Au 31 mars 2010, les actions suivantes ont été complétées :</p> <ol style="list-style-type: none"> inventorier les services essentiels; identifier les risques; évaluer les impacts d'une interruption. 	Les actions prévues pour 2008-2009 ont été complétées à 90 %	
2009-2010	2008-2009						
<p>Au 31 mars 2010, les actions suivantes ont été complétées :</p> <ol style="list-style-type: none"> inventorier les services essentiels; identifier les risques; évaluer les impacts d'une interruption. 	Les actions prévues pour 2008-2009 ont été complétées à 90 %						
		AXE D'INTERVENTION 3.2 : LE PERSONNEL					
	<p>OBJECTIF 3.2.1</p> <p>INDICATEUR CIBLE 2008-2011</p>	<p>Accroître l'indice global de satisfaction du personnel au regard du climat organisationnel en mettant en place des conditions favorisant le mieux-être du personnel et la réalisation de la mission</p> <p>Indice de satisfaction du personnel</p> <p>↑ 3 %</p>					
	40						

	<p>INDICATEUR CIBLE 2008-2011</p> <p>RÉSULTAT</p> <p>COMMENTAIRE</p>	<p>Nombre de postulants (non précisée)</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>2009-2010</th> <th>2008-2009</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Pour l'emploi d'agents des services correctionnels (ASC), 1 670 personnes ont été déclarées aptes, soit 829 de plus qu'en 2008-2009</td> <td>841 agents des services correctionnels déclarés aptes en 2008-2009</td> </tr> </tbody> </table> <p>Les efforts de promotion de l'emploi d'ASC, jumelés aux nouvelles conditions de travail récemment négociées pour cette classe d'emplois et auxquels s'ajoute la situation économique actuelle, sont probablement les facteurs qui ont contribué à augmenter le nombre de candidatures pour ces emplois.</p>	2009-2010	2008-2009	Pour l'emploi d'agents des services correctionnels (ASC), 1 670 personnes ont été déclarées aptes, soit 829 de plus qu'en 2008-2009	841 agents des services correctionnels déclarés aptes en 2008-2009	
2009-2010	2008-2009						
Pour l'emploi d'agents des services correctionnels (ASC), 1 670 personnes ont été déclarées aptes, soit 829 de plus qu'en 2008-2009	841 agents des services correctionnels déclarés aptes en 2008-2009						
	<p>OBJECTIF 3.2.3</p> <p>INDICATEUR</p> <p>CIBLE 2008-2011</p> <p>RÉSULTAT*</p> <p>* Sur une base cumulative</p> <p>COMMENTAIRE</p>	<p>Contribuer à l'adhésion du personnel du ministère au concept et aux principes de développement durable</p> <p>Taux des employés atteints par des activités de sensibilisation à la démarche de développement durable</p> <p>80 %</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>2009-2010¹</th> <th>2008-2009</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Non mesuré</td> <td>Non mesuré</td> </tr> </tbody> </table> <p>Le plan de sensibilisation et de formation du MSP est en élaboration, en conformité avec le « Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation à la démarche de développement durable version 2010-2011 ».</p> <p>Le MSP a diffusé des communiqués destinés à tout son personnel (intranet) pour souligner la publication de son plan d'action de développement durable 2009-2011 et la journée de l'environnement dans l'administration publique. Il participe également à la campagne Défi Climat qui a débuté le 10 mars 2010.</p> <p>Quant à la mesure du taux de sensibilisation, elle s'effectuera au printemps 2011.</p>	2009-2010 ¹	2008-2009	Non mesuré	Non mesuré	
2009-2010 ¹	2008-2009						
Non mesuré	Non mesuré						
		AXE D'INTERVENTION 3.3 : L'INNOVATION PAR LA CONNAISSANCE					
	<p>OBJECTIF 3.3.1</p> <p>INDICATEUR</p> <p>CIBLE 2008-2011</p> <p>RÉSULTAT</p>	<p>Soutenir les décisions, les actions et les interventions par une meilleure connaissance de l'environnement organisationnel en se dotant d'un outil de mesure du sentiment de sécurité et en appliquant notamment un cadre de référence en évaluation de programmes</p> <p>Taux du sentiment de sécurité (non précisée)</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>2009-2010²</th> <th>2008-2009</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Élaboration d'une proposition pour mesurer le sentiment de sécurité de la population québécoise</td> <td>Non accessible</td> </tr> </tbody> </table>	2009-2010 ²	2008-2009	Élaboration d'une proposition pour mesurer le sentiment de sécurité de la population québécoise	Non accessible	
2009-2010 ²	2008-2009						
Élaboration d'une proposition pour mesurer le sentiment de sécurité de la population québécoise	Non accessible						
	42						
		<p>¹ Résultat applicable au PAGD 2009-2010 « Mettre en œuvre le plan d'action et le plan de communication sur le développement durable ».</p> <p>² Résultat applicable au PAGD 2009-2010 « Réaliser un sondage permettant de mesurer le sentiment de sécurité des citoyens au regard de la criminalité ».</p>					

		<p>Des 9 320 appels téléphoniques recueillis aux renseignements généraux, 99,05 % l'ont été dans un délai de moins de 30 secondes.</p> <p>Aucun mécanisme formel ne permet de vérifier si les citoyens, qui ont laissé un message, sont rappelés à l'intérieur d'un jour ouvrable.</p> <p>Le site Internet du ministère de la Sécurité publique a été accessible 24 heures sur 24 et des mises à jour ont été effectuées sur une base quotidienne.</p> <p>L'optimisation de la prestation électronique de services s'est traduite par des ajouts de nouveaux services. Le nouveau site Internet a été mis en ligne le 30 mars 2010 : la section « VOUS ÊTES » permet de repérer rapidement les programmes, les communiqués, les sujets d'actualité, les événements et toute la documentation susceptibles d'intéresser l'ensemble de nos clientèles. La section « Carrières » permet de faire connaître des emplois typiques en sécurité publique et d'en faire la promotion. Plusieurs nouveaux services ont été ajoutés sur le site Internet pour l'année 2009-2010 dont la formation des bénévoles en sécurité civile mise en ligne le 23 juin 2009 et la formation « S'initier à la sécurité civile » en ligne depuis janvier 2010.</p> <p>Des services existants ont été améliorés sur le site Internet, notamment l'ajout d'une sous-section sur les colloques régionaux en sécurité civile pour trois événements tenus entre août et octobre 2009. À la promotion des activités par région administrative en prévention de la criminalité et pour la Semaine de la police déjà existante, se sont ajoutées les activités en prévention des incendies (octobre 2009) et celles en sécurité civile (mai 2009). Pour chacune, un formulaire d'inscription en ligne était également offert. Par ailleurs, les fiches de renseignements portant sur les programmes d'aide financière ont fait l'objet d'une amélioration pour le site Internet de Services Québec.</p>	
	2.3.2	<p>L'ACCUEIL ET LE COMPORTEMENT DU PERSONNEL</p> <p>Les engagements relatifs à l'accueil et au comportement du personnel prévus à la déclaration de services s'énoncent ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Servir avec courtoisie, respect et diligence; ■ Faire bénéficier les citoyens de la compétence et du professionnalisme du personnel; ■ Traiter les demandes avec équité et impartialité; ■ Répondre aux demandes dans un langage simple, clair et précis autant dans les communications verbales qu'écrites; ■ S'assurer que chaque membre de notre personnel avec qui un citoyen communique se nomme. <p>Aucun suivi spécifique n'est exercé relativement aux engagements qualitatifs relatifs se rapportant à l'accueil et au comportement du personnel. Cependant, la revue des objets des plaintes du public pour 2009-2010 révèle qu'aucune n'a porté sur l'un ou l'autre des énoncés d'engagement. Par ailleurs, les réponses aux renseignements généraux et la diffusion d'information, notamment sur le site Internet, sont autant d'occasions pour le personnel du ministère de faire bénéficier les citoyens de sa compétence et de son professionnalisme.</p>	
	2.3.3	<p>LE TRAITEMENT DES DEMANDES</p> <p>Les engagements relatifs au traitement des demandes prévus à la déclaration de services s'énoncent ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Transmettre un accusé de réception dans un délai de trois jours ouvrables relativement à une demande de renseignements ou une demande d'aide financière; 	
44			

- Effectuer un premier contact téléphonique avec le demandeur dans un délai de 15 jours ouvrables lorsqu'une demande d'aide financière est acheminée en vertu des programmes d'aide financière lors de sinistres;

- Traiter une demande de renseignements dans un délai de 15 jours ouvrables.

Demande de renseignements

En 2009-2010, le Centre de renseignements généraux a été joint par téléphone à 9 320 reprises¹, soit une hausse de 46 %² par rapport à 2008 2009. Le Centre a également reçu 814³ courriers électroniques en 2009-2010, constituant une baisse de 6 % par rapport à l'an dernier. La voie téléphonique demeure largement prépondérante comme mode de communication privilégié par le public pour joindre le ministère.

La moitié des demandes de renseignements généraux est traitée lors de la prise d'appel tandis que l'autre moitié constitue un transfert assisté. Aucun mécanisme ne permet de rendre compte formellement du traitement des demandes de renseignements dans les délais prévus.

Les utilisateurs d'Internet peuvent demander des renseignements par courriel en tout temps par l'entremise de la boîte de courriel appelée Infocom accessible sur le site du ministère. Un accusé de réception est automatiquement transmis au demandeur pour chacune des demandes. Un accusé de réception programmé donne aussi suite aux demandes de renseignements adressées par courrier électronique directement à l'unité administrative responsable de l'aide financière aux sinistrés

Demande d'aide financières lors de sinistres

Lors d'une demande d'aide financière, à la suite d'un sinistre, adressée directement à la Direction du rétablissement, un accusé de réception a été transmis dans un délai de trois jours ouvrables aux 1 167 demandes reçues. Les premiers contacts ont été pris avec le demandeur dans un délai de 15 jours ouvrables dans 99,6 % des cas.

2.3.4

LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET L'ACCÈS AUX DOCUMENTS PUBLICS

Les engagements relatifs à la protection des renseignements personnels et à l'accès aux documents publics prévus à la déclaration de services s'énoncent ainsi :

- Assurer la protection des renseignements personnels conformément aux dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, en limitant leur consultation et leur accès aux personnes autorisées;
- Donner accès aux documents publics dans un délai de 20 jours ou, à défaut, prolonger le traitement d'une période n'excédant pas 10 jours.

La reddition de comptes relative à ces engagements est produite à la section 4 à l'intérieur de la revue de l'application d'exigences législatives et gouvernementales.

2.3.5

LES ENGAGEMENTS RELATIFS AUX PLAINTES

Le ministère accorde une grande importance à tous les commentaires et plaintes dans le souci d'améliorer de façon continue la qualité de ses services. Est considérée comme une plainte l'expression orale ou écrite d'une insatisfaction qui concerne la qualité d'un service, d'un programme ou le comportement d'un employé. Les engagements relatifs aux plaintes prévus à la déclaration de services s'énoncent ainsi :

- Fournir un accusé de réception dans un délai de trois jours ouvrables;

¹ Ce nombre exclut le nombre d'appels laissés sur les boîtes vocales en dehors des heures ouvrables.

² Cette augmentation s'explique en partie par la migration IP qui a occasionné plus d'appels téléphoniques.

³ Ce chiffre est le résultat d'une compilation manuelle.

de 2010 et 2011 un bilan du programme Parcours, formeront un comité mixte pour le bonifier et par la suite, évalueront la possibilité d'implanter un programme bonifié dans la communauté. De plus, un inventaire de l'ensemble des programmes, services et activités de soutien à la réinsertion sociale dans les établissements est disponible depuis juin 2009.

Enfin, les travaux relatifs au plan d'action gouvernemental pour la réinsertion sociale des personnes contrevenantes constituent un grand pas pour la coordination des diverses activités de réinsertion sociale pour les personnes contrevenantes.

2.3.7

LA COMMUNICATION DES RENSEIGNEMENTS AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS

En ce qui concerne la communication de renseignements aux victimes d'actes criminels, un dépliant « Représentations écrites de la victime » ainsi qu'un formulaire « Demande d'obtention de renseignement » se trouvent sur le site Internet du ministère. Ces documents peuvent aussi être obtenus en format papier. Pour toute information supplémentaire, une ligne téléphonique sans frais est à la disposition des victimes et des intervenants de 8 h 30 à 16 h 30 les jours ouvrables; en dehors de ces périodes, les personnes peuvent laisser un message sur un répondeur téléphonique.

■ Information aux victimes :

RÉSULTAT

2009-2010

2008-2009

852 demandes de renseignements ou de représentations écrites traitées

829 demandes de renseignements ou de représentations écrites traitées

416 communications téléphoniques en lien avec le soutien aux victimes

412 communications téléphoniques en lien avec le soutien aux victimes

PARTIE 3

L'utilisation des ressources

3.1

LES RESSOURCES FINANCIÈRES, HUMAINES ET INFORMATIONNELLES

3.1.1

LES RESSOURCES FINANCIÈRES

Les dépenses totales pour 2009-2010 se sont élevées à 1 409,2 M\$, ce qui représente une hausse de 42,4 M\$ par rapport à 2008-2009 pour l'ensemble du portefeuille ministériel.

En ce qui concerne la Sûreté du Québec et le Fonds des services de police (FSP), la hausse des dépenses de 14,3 M\$ résulte principalement de l'augmentation de la rémunération globale due aux augmentations salariales prévues dans les contrats de travail, de l'intégration, le 23 octobre 2009, de la desserte de la Régie intermunicipale de police de la Rivière-du-Nord, de la mise en place d'une unité intégrée d'enquête pour lutter contre la malversation et la corruption ainsi que de l'intensification de la lutte contre les gangs de rue, la cybercriminalité, la production et la distribution de drogues et les phénomènes criminels ponctuels.

TABLEAU 1 : BUDGET ET DÉPENSES RÉELLES 2009-2010 ET 2008-2009

Programme	2009-2010		2008-2009
	Budget de dépenses ^{1,2}	Dépenses réelles ²	Dépenses réelles ²
	(en milliers de dollars)		
1. Sécurité, prévention et gestion interne			
Direction et services de soutien à la gestion	21 155,3	21 155,2	20 675,3
Services correctionnels	272 578,0	272 577,3	253 930,2
Expertises judiciaires	7 595,5	7 595,5 ³	7 271,9 ³
Affaires policières et sécurité-protection	92 990,0	92 989,6 ³	87 950,1 ³
Sécurité civile et sécurité incendie	39 631,8	39 596,8 ³	41 655,5 ³
Éléments de gestion centrale	115 781,9	115 279,4 ³	109 621,8 ³
Sous-total - Ministère	549 732,5	549 193,8	521 104,8
2. Sûreté du Québec	838 240,8	828 074,8⁴	813 807,9⁴
3. Organismes relevant du ministre			
Régie des alcools, des courses et des jeux	14 820,5	14 814,1 ³	15 189,1 ³
Commission québécoise des libérations conditionnelles	4 615,3	4 615,1	4 554,6
Bureau du coroner	7 530,2	7 530,0	7 174,2
Commissaire à la déontologie policière	2 963,3	2 963,2	2 934,8
Comité de déontologie policière	1 993,5	1 993,4	1 986,5
Sous-total - Organismes	31 922,8	31 915,8	31 839,2
Total du budget de dépenses	1 419 896,1	1 409 184,4	1 366 751,9

1. Comprend le recours au Fonds de suppléance et les modifications budgétaires de 2009-2010.

2. Exclut les budgets d'investissements.

3. Exclut les dépenses des comptes à fin déterminée, entre autres au Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale (financement de l'unité autonome de service), à la sécurité civile (programme conjoint de protection civile, révision du plan des mesures d'urgence Gentilly II avec Hydro-Québec, opération Haïti), aux affaires policières (stratégies locales en prévention de la criminalité et filtrage), aux éléments de gestion centrale (formation, partenariat et organisation d'événements spéciaux pour, entre autres, l'opération Liban) et à la Régie des alcools, des courses et des jeux (programme d'aide aux joueurs pathologiques).

4. Les données incluent les affectations au FSP et excluent les dépenses de l'ordre de 5,0 M\$ liées à l'application de la Loi sur les armes à feu comptabilisées dans un compte à fin déterminée.

Note : Les données financières 2009-2010 inscrites aux tableaux 1 à 6 correspondent à des résultats préliminaires.

TABLEAU 2 : RÉPARTITION DES DÉPENSES RÉELLES EN 2009-2010 PAR GRANDES CATÉGORIES BUDGÉTAIRES

	(en millions de dollars)					(%)
	Ministère	Organismes	SQ ¹	FSP ²	TOTAL	
Rémunération	290,2	21,6	227,0	380,2	919,0	65,2
Fonctionnement	173,6	10,3	113,5	107,4	404,8	28,7
Transfert	85,4	0,0	0,0	0,0	85,4	6,1
Total	549,2	31,9	340,5	487,6	1 409,2	100,0

1. Ces données excluent les dépenses liées à l'application de la Loi sur les armes à feu comptabilisées dans un compte à fin déterminée.

2. Le FSP est financé par des revenus de tarification prélevés auprès des municipalités pour les services de base de 246,9 M\$, par divers revenus de 5,6 M\$ et par des crédits budgétaires de 235,1 M\$.

Le tableau 3 répartit les dépenses 2009-2010 par secteurs d'activité. Ainsi, les dépenses du programme 01-06 « Éléments de gestion centrale », qui regroupent principalement les dépenses de loyers, de télécommunications, de contributions d'employeur et d'amortissement sont réparties par direction générale et organisme budgétaire.

TABLEAU 3 : RÉPARTITION DES DÉPENSES RÉELLES EN 2009-2010 PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ

PR-EL	Directions générales et organismes budgétaires	Secteurs d'activité avant répartition (A)	Éléments de gestion centrale (B)	Secteurs d'activité après répartition (C)=(A+B)	(%)
(en milliers de dollars)					
	Sécurité, prévention et gestion interne				
01.01	Direction et services de soutien à la gestion	21 155,2	5 532,8	26 688,0	1,9
01.02	Services correctionnels	272 577,3	94 621,8	367 199,1	26,1
01.03	Expertises judiciaires	7 595,5	3 892,0	11 487,5	0,8
01.04	Affaires policières et sécurité-protection	92 989,6	5 567,1	98 556,7	7,0
01.05	Sécurité civile et sécurité incendie	39 596,8	4 333,7	43 930,5	3,1
01.06	Éléments de gestion centrale				
	Sous-total - Ministère	433 914,4	113 947,4	547 861,8	38,9
02	Sûreté du Québec	828 074,8	N/A	828 074,8	58,8
	Organismes relevant du ministre				
03.01	Régie des alcools, des courses et des jeux	14 814,1	58,2	14 872,3	1,1
03.02	Commission québécoise des libérations conditionnelles	4 615,1	351,9	4 967,0	0,3
03.03	Bureau du coroner	7 530,0	417,8	7 947,8	0,6
03.04	Commissaire à la déontologie policière	2 963,2	344,2	3 307,4	0,2
03.05	Comité de déontologie policière	1 993,4	159,9	2 153,3	0,1
	Sous-total - Organismes	31 915,8	1 332,0	33 247,8	2,3
	Total des dépenses	1 293 905,0	115 279,4	1 409 184,4	100,0

Le budget d'investissement

Le budget d'investissement représente 59,4 M\$ en 2009-2010, prévoyant 20,6 M\$ pour la SQ, 27,9 M\$ pour le FSP et 10,9 M\$ pour le ministère.

Les investissements réels en 2009-2010 totalisaient 41,2 M\$, soit 18,2 M\$ pour la SQ, 12,5 M\$ pour le FSP et 10,5 M\$ pour le ministère.

TABLEAU 4 : INVESTISSEMENTS RÉALISÉS EN 2009-2010 ET 2008-2009

	2009-2010		2008-2009
	Budget	Investissements réels	Investissements réels
	(en millions de dollars)		
Investissements	59,4	41,2	43,1

LES REVENUS

Le ministère de la Sécurité publique comptabilise les revenus provenant notamment des activités de la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ), des services correctionnels, des corps policiers et des citoyens.

En 2009-2010, les revenus totalisent 51,7 M\$, soit le même montant qu'en 2008-2009. Le tableau suivant fait état des sources de revenus pour 2009-2010.

TABLEAU 5 : LES REVENUS (EN MILLIONS DE DOLLARS)

Boissons alcooliques, loteries et autres activités de la RACJ	34,9
Partage des produits de la criminalité par le ministère de la Justice du Québec, recouvrement de dépenses d'années antérieures, délivrance des permis et autres revenus (Sûreté du Québec)	5,7
Desserte policière des ponts Jacques-Cartier et Champlain, rétroactivité liée au règlement de l'équité salariale et autres revenus (Fonds des services de police)	5,6
Clientèle carcérale confiée par le gouvernement fédéral	3,4
Conciliations et enquêtes en déontologie policière	0,8
Permis d'agence d'investigation et de sécurité	0,4
Divers	0,9
Total des revenus réels	51,7

Ces revenus excluent les revenus des comptes à fin déterminée, entre autres au Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale (financement de l'unité autonome de service), à la sécurité civile (programme conjoint de protection civile et révision du plan des mesures d'urgence Gentilly II avec Hydro-Québec), à la Régie des alcools, des courses et des jeux (programme d'aide aux joueurs pathologiques) et à la Sûreté du Québec (compte pour l'administration de la Loi sur les armes à feu).

¹ Comprend les modifications budgétaires 2009-2010.

Les fonds spéciaux (Fonds des services de police)

Le Fonds des services de police est affecté au financement des biens et services fournis par la Sûreté du Québec aux municipalités et à tout organisme autre qu'une municipalité, à la suite d'une entente conclue conformément à la Loi sur la police (L.R.Q., c. P-13.1). Il s'agit principalement de la prestation de services généraux offerts dans les contrats conclus entre la SQ et les municipalités régionales de comté, basée sur le modèle de police de proximité.

Les revenus réels en 2009-2010 proviennent en partie de la tarification aux municipalités en vertu du Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec (246,9 M\$), du gouvernement fédéral pour la desserte des ponts Jacques-Cartier et Champlain (3,7 M\$), de sources diverses (1,9 M\$) et d'une affectation du budget de dépenses du programme 2 de la SQ pour en assurer l'équilibre financier (235,1 M\$).

TABLEAU 6 : FONDS DES SERVICES DE POLICE

	2009-2010		2008-2009
	Prévu	Réel	Réel
	(en millions de dollars)		
Revenus	487,6	487,6	482,4
Dépenses	487,6	487,6	482,4

3.1.2 LES RESSOURCES HUMAINES

Les ETC *

Pour l'exercice 2009-2010, le ministère bénéficie d'une enveloppe de 11 881 équivalents à temps complet (ETC), y compris les affectations au FSP.

* Le nombre d'ETC autorisé est généralement inférieur au nombre total d'employés qui comprend les employés occasionnels.

TABLEAU 7 : RÉPARTITION DE L'FFECTIF TOTAL AUTORISÉ 2009-2010 (EXPRIMÉ EN ETC)

Programme	2009-2010	2008-2009	Variation
	Autorisé ¹	Autorisé ²	(%)
1. Sécurité, prévention et gestion interne			
Direction et services de soutien à la gestion	278	300	-7,3
Services correctionnels	3 325	3 177	4,7
Expertises judiciaires	130	133	-2,3
Affaires policières et sécurité-protection	385	327	17,7
Sécurité civile et sécurité incendie	189	163	16,0
Éléments de gestion centrale	0 ³	0 ³	-
Sous-total - Ministère	4 307	4 100	5,0
2. Sûreté du Québec	7 209⁴	7 077⁴	1,9
3. Organismes relevant du ministre			
Régie des alcools, des courses et des jeux	210	215	-2,3
Commission québécoise des libérations conditionnelles	47	47	0,0
Bureau du coroner	51	53	-3,8
Commissaire à la déontologie policière	37	38	-2,6
Comité de déontologie policière	20	20	-
Sous-total - Organismes	365	373	-2,1
Total	11 881	11 550	2,9

1. Référence : Ventilation des ETC autorisés au 31 mars 2010.

2. Référence : Rapport annuel de gestion 2008-2009.

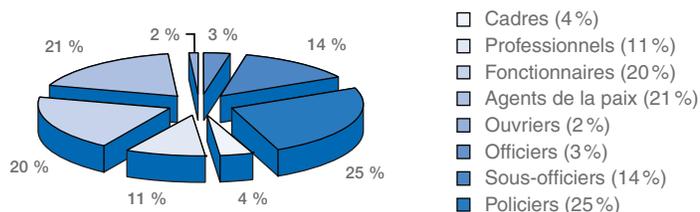
3. Les effectifs ont été répartis dans les directions générales du ministère.

4. Inclut l'effectif qui participe aux activités du FSP, l'effectif qui contribue aux activités du compte à fin déterminée pour l'administration de la Loi sur les armes à feu et l'effectif qui participe aux escouades régionales mixtes sur le crime organisé.

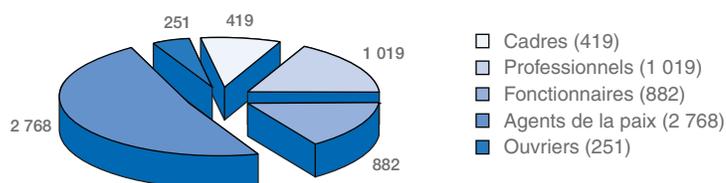
Répartition des employés par catégories d'emplois

Au 31 mars 2010, le ministère compte 12 965 employés (y compris ceux de la Sûreté du Québec).

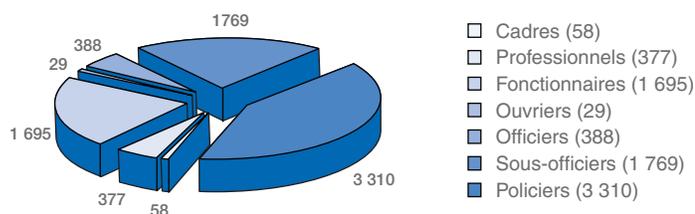
TOTAL DES EMPLOYÉS DU MINISTÈRE (INCLUANT LA SQ)



TOTAL DES EMPLOYÉS DU MINISTÈRE (À L'EXCEPTION DE LA SQ)



TOTAL DES EMPLOYÉS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC¹



Les activités de formation

Le ministère, à l'exception de la Sûreté du Québec, a consacré 2,1 % de sa masse salariale aux dépenses de formation en 2009, ce qui représente 5 516 457 \$, respectant ainsi l'objectif du 1 % prévu à la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'oeuvre. Le nombre de jours de formation représente en moyenne 2,9 jours² par employé.

Comité ministériel sur l'organisation du travail

Le Comité ministériel sur l'organisation du travail a tenu trois réunions en 2009-2010. Les sujets prioritaires discutés ont été la situation budgétaire du ministère, la démarche ministérielle d'amélioration du climat organisationnel, le renouvellement des effectifs, la reconnaissance, le plan de continuité en cas de pandémie d'influenza et SAGIR.

¹ Il s'agit de données préliminaires.

² Ce résultat est obtenu en divisant le nombre total de jours de formation cumulés au ministère par le nombre total d'employés.

La santé des personnes

Adoptée en février 2004, la Politique concernant la santé des personnes au travail se veut une manifestation de l'engagement des autorités du ministère afin d'assurer une qualité de vie au travail à l'ensemble du personnel. Le ministère a poursuivi ses efforts en prévention afin d'améliorer la santé de son personnel de sorte que plusieurs mesures ont été réalisées. En outre, une recherche sur les effets du travail en détention visant l'absentéisme, la santé et la sécurité du personnel s'est poursuivie. De plus, des efforts particuliers ont été faits afin de dynamiser les comités de santé et de sécurité du travail des divers établissements et des formations ont été offerts aux gestionnaires sur la prévention. Une campagne de sensibilisation a été réalisée dans le cadre de la pandémie de la grippe A (H1N1) afin de fournir des équipements de protection et de développer des comportements sécuritaires chez les travailleuses et les travailleurs. Enfin, des travaux ont débuté en 2009 afin d'actualiser le plan d'action sur l'amélioration du climat et de la santé des personnes au travail, et ce, en lien avec les résultats du sondage sur le climat de travail. Un plan d'action en santé des personnes propre à la Direction générale des services correctionnels est également en cours d'élaboration.

En matière de santé et de sécurité du travail

TABLEAU 8 : RÉPARTITION DU NOMBRE DE LÉSIONS PROFESSIONNELLES, DE JOURS DE TRAVAIL PERDUS ET DE JOURS EN ASSIGNATION TEMPORAIRE RÉALISÉS POUR LE MINISTÈRE (EXCLUANT LA SÛRETÉ DU QUÉBEC)

	2009	2008	2007	2006
Nombre de lésions professionnelles survenues par année avec jours de travail perdus	173	228	199	209
Nombre de jours de travail perdus par année à la suite de lésions professionnelles survenues la même année	4 300	6 490	5 716	6 213
Nombre de jours en assignation temporaire par année à la suite de lésions professionnelles	4 526	5 304	8 767	7 141

Les données du tableau précédent indiquent que le nombre de lésions professionnelles en 2009 a diminué d'une façon notable, soit de 24,1 % par rapport à l'année 2008. On constate également une baisse quant à la durée moyenne d'absence, se situant à environ 25 jours perdus par lésion en 2009 par rapport à 28 jours en 2008. La même tendance se constate en assignation temporaire avec une baisse du nombre de jours d'assignation temporaire pour l'année 2009, soit une diminution de 14,7 % par rapport à 2008. Il est normal de constater une baisse du nombre de jours en assignation temporaire quand le nombre de réclamations a également diminué. Les nombreuses mesures de prévention instaurées depuis plusieurs années et la poursuite des efforts, pour que le milieu de travail du personnel soit de plus en plus sain et sécuritaire, peuvent expliquer cette amélioration.

Le renouvellement de l'effectif

Au cours de la période ciblée, le ministère a procédé à plus de 2 985 mouvements de personnel. Pour pourvoir à plusieurs de ces emplois, il a dû tenir de nombreux concours de promotion et de recrutement.

Par ailleurs, afin de pallier aux difficultés d'attraction dans certaines classes d'emplois, le ministère a poursuivi ses efforts afin d'attirer un grand nombre de candidats, particulièrement pour l'emploi d'agents des services correctionnels. Outre les nombreux outils promotionnels utilisés, de nouvelles conditions de travail ont été négociées, rendant plus attrayante la fonction d'agents des services correctionnels.

En ce qui concerne les objectifs gouvernementaux en matière de rajeunissement de l'effectif, la présence de jeunes de moins de 35 ans au sein de l'effectif total se situe à 28 % au ministère alors que leur représentation dans la fonction publique est de 20 %. Par rapport à l'année précédente, la présence de jeunes au ministère a augmenté de 2 %.

Enfin, plusieurs étudiants et stagiaires ont été embauchés au cours de l'année scolaire afin, notamment, de les fidéliser à l'organisation.

3.1.3

LES RESSOURCES INFORMATIONNELLES

En 2009-2010, le ministère a :

- modernisé et réalisé le nouveau site Internet du ministère; ce site se veut de facture contemporaine avec une présentation de l'information combinant facilité d'utilisation, esthétique et innovation. Ce site a été réalisé selon les meilleures pratiques et intègre les nouveautés technologiques, graphiques et multimédias les plus récentes ainsi qu'un contenu attrayant, d'actualité et rehaussé pour les citoyens et les partenaires du ministère. Ces caractéristiques en font un site novateur et précurseur dans le domaine du Web;

- assuré le maintien opérationnel du système de gestion des dossiers administratifs correctionnels (DACOR), tout en participant aux travaux de réalisation du projet SIJJ visant à mettre en place le nouveau système Sentinelle destiné à remplacer le système DACOR;

- livré de nouveaux systèmes et modernisé des systèmes opérationnels majeurs visant à soutenir, entre autres, la gestion des événements dans les établissements de détention, la gestion des remises de temps du personnel dans le domaine correctionnel, la nomination des constables spéciaux dans le domaine des affaires policières, le suivi des demandes d'expertise au Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale;

- enclenché la refonte et le développement de systèmes de mission majeurs dans les domaines de l'aide financière aux sinistrés (sécurité civile), du soutien à la mission COMTDP et COMSDP, de la délivrance des permis d'alcool (RACJ), du suivi des opérations du Bureau du coroner (SOC), du suivi des victimes (DGSC) ainsi que le bottin ministériel du MSP;

- produit des études d'opportunité et des études préliminaires identifiant des solutions d'affaires dans les systèmes suivants : Système électronique de surveillance des sursitaires (DGSC), Système de gestion des services alimentaires (DGSC), Gestion électronique des documents (LSJML), Gestion des plaintes (MSP, Commissaire et Comité à la déontologie, RACJ) et Gestion des horaires (DGSC).

L'année 2009-2010 a permis de continuer la modernisation des infrastructures technologiques du réseau informatique ministériel. La DTI a terminé la mise en place d'un nouveau système de prise de copies de sécurité au siège social et dans plus de 50 % des bureaux régionaux. Ce nouveau système a été installé au siège social et au Palais de justice de Montréal. Les travaux d'implantation de la téléphonie IP ont été exécutés au siège social et se poursuivront en région au cours de la prochaine année. Les équipements prévus pour effectuer la continuité des services essentiels ont été installés au site de relève du Palais de justice de Montréal. Les travaux ont été amorcés pour répliquer plusieurs services entre Québec et Montréal afin d'en assurer l'accessibilité.

Des travaux visant à mettre en place un réseau de visioconférence IP dans les établissements de détention ont été amorcés en 2009-2010. Ces nouveaux équipements permettront de

diminuer le nombre de déplacements entre les établissements de détention et les palais de justice aux fins de comparution.

En 2009-2010, la DTI a continué à offrir les services aux organismes relevant du MSP. Afin d'assurer de meilleures performances et la continuité des affaires du Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale (LSJML), la DTI a installé de nouveaux serveurs et complétera la mise en place d'une petite salle de serveurs dans les locaux du LSJML situés sur la rue Parthenais, à Montréal.

L'équipe de géomatique a développé l'application G.O. Loc 9-1-1, un géolocalisateur actuellement en cours de validation auprès des utilisateurs potentiels, dont notamment les centres de communication santé et les centres d'appels 9-1-1. Ses membres participent activement à l'approche de coopération en réseau interministériel (ACTI), un réseau de mise en commun de l'information géographique gouvernementale pour y faire valoir les besoins en matière de sécurité publique et y partager les outils et les services qu'elle développe.

Sécurité de l'information 2009

Concernant la sécurité de l'information, deux nouvelles directives ministérielles touchant respectivement l'attribution et l'utilisation des postes de travail mobiles sont en vigueur depuis juin 2009. Elles permettront à la fois de mieux encadrer la gestion des postes de travail mobiles au ministère et de protéger adéquatement l'information traitée et conservée sur ces appareils. L'approbation de ces directives ministérielles ainsi que l'adoption de la révision de la Politique ministérielle de sécurité de l'information s'inscrivent dans la mise en oeuvre d'une gestion intégrée de la sécurité de l'information telle qu'elle est énoncée dans la Directive sur la sécurité de l'information gouvernementale et le Cadre de gestion des ressources informationnelles en soutien à la modernisation de l'administration publique. Par ailleurs, le ministère a aussi implanté, à l'automne 2009, un nouvel outil logiciel visant à rendre plus sécuritaire le processus de gestion des identités et des mots de passe.

3.2 LES COMMUNICATIONS

Rôle-conseil auprès des autorités et des directions générales

La Direction des communications (DCOM) joue un rôle-conseil auprès des autorités du ministère en matière de communications externes et internes. À cet égard, elle recommande des stratégies de communication qui permettent de véhiculer l'image de marque du ministère. De plus, elle informe la population et certaines clientèles cibles sur les lois, les règlements et les programmes sous la responsabilité du ministère. Elle publie également une multitude de documents statistiques et d'information pour ses clientèles et ses partenaires.

Elle offre aussi des services-conseils aux directions générales afin de les soutenir dans la réalisation de leurs activités de communication. Entre autres, elle produit des plans de communication en tenant compte des priorités des directions générales et coordonne l'organisation d'événements thématiques (Mérite de la sécurité civile, Semaine de la prévention des incendies, Semaine de la prévention de la criminalité, Semaine de la police, Prix du ministre, etc.) auxquels participent le ministre et ses partenaires (municipalités, corps policiers ou autres entités).

Relations publiques et avec la presse

La DCOM coordonne l'ensemble des relations publiques et des relations avec la presse. Ainsi, en 2009-2010, elle a répondu à 846 demandes médias qui se répartissent de la façon suivante : 403 demandes pour la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie, 280 demandes

pour la Direction générale des services correctionnels, 139 demandes pour la Direction générale des affaires policières, 22 demandes pour le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale, 1 demande concerne le Cabinet du ministre et 1 demande est adressée au Cabinet du sous-ministre. La DCOM a publié 99 communiqués de presse et 10 avis de convocation aux médias.

Production graphique

De plus, la DCOM offre des services-conseils en production graphique dans le respect de la Politique gouvernementale du programme d'identification visuelle ainsi que des services de révision linguistique et des conseils linguistiques dans le respect de la Charte de la langue française.

Sites Internet et intranet

La DCOM est responsable des sites Internet et intranet du ministère, ainsi que du portail gouvernemental « Choisis ton gang » consacré au phénomène des gangs de rue. Elle collabore à la rédaction, à l'analyse et à la mise en ligne des contenus ainsi qu'à l'élaboration des stratégies de diffusion.

En raison de changements liés à la refonte du site Internet et l'implantation de nouveaux outils technologiques, les statistiques d'achalandage sont accessibles du mois d'août 2009 au mois de mars 2010 inclusivement. Durant cet intervalle, le site Internet du ministère a reçu 523 555 visites. Ces visites ont permis la consultation de 2 125 892 pages. Par rapport au même intervalle en 2008-2009, ces données représentent une baisse d'environ 24 % du nombre de visites et d'environ 25 % du nombre de pages vues. Il est à noter toutefois qu'en raison du changement technologique évoqué précédemment, cette comparaison est sujette à caution.

La même circonspection est de mise en ce qui concerne l'analyse des statistiques d'achalandage de l'intranet du ministère qui a reçu en 2009-2010 une moyenne mensuelle de 133 052 visites, ce qui représente une augmentation d'environ 29 % par rapport à la moyenne mensuelle de 2008-2009.

Le portail gouvernemental « Choisis ton gang » a été mis en ligne le 30 novembre 2009. Entre cette date et le 31 mars 2010, le site a reçu 13 668 visites et 46 265 pages y ont été consultées.

4.1 L'ACCÈS À L'ÉGALITÉ EN EMPLOI

4.1.1 DONNÉES GLOBALES

L'embauche totale au cours de la période 2009-2010

	RÉGULIERS ¹	OCCASIONNELS ²	ÉTUDIANTS	STAGIAIRES
Nombre total de personnes embauchées	293	300	120	16

1. Les données sur l'embauche du personnel régulier ne doivent inclure que les recrutements

2. Les données sur l'embauche du personnel occasionnel ne doivent inclure que les nouvelles entrées en fonction durant la période visée, ce qui exclut les employés occasionnels des listes de rappel ainsi que ceux déjà en fonction et dont le contrat est renouvelé.

Nombre d'employés réguliers en place en date du 31 mars 2010 (sauf SQ)

Effectif total (personnes)	4 620
----------------------------	-------

4.1.2 MEMBRES DE COMMUNAUTÉS CULTURELLES, ANGLOPHONES, AUTOCHTONES
ET PERSONNES HANDICAPÉES

Taux d'embauche des groupes cibles 2009-2010

Rappel de l'objectif d'embauche : atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % des nouveaux employés réguliers, occasionnels, étudiants et stagiaires provenant des membres des communautés culturelles, d'anglophones, d'autochtones et de personnes handicapées, afin de hausser la représentation de ces groupes dans la fonction publique.

STATUTS D'EMPLOI	EMBAUCHE TOTALE 2009-2010	NOMBRE D'EMBAUCHES DE MEMBRES DE GROUPES CIBLES EN 2009-2010					TOTAL	TAUX D'EMBAUCHE PAR STATUT D'EMPLOI ¹ (%)
		COMMUNAUTÉS CULTURELLES	ANGLOPHONES	AUTOCHTONES	PERSONNES HANDICAPÉES			
Réguliers	293	74	2	2	2	80	27,3	
Occasionnels	300	26	2	1	2	31	10,3	
Étudiants	120	27	2	0	0	29	24,1	
Stagiaires	16	3	0	0	0	3	18,8	
Total	729	130	6	3	4	143	19,6	

1. Le taux d'embauche par statut d'emploi se calcule selon le nombre total de personnes issues du groupe visé dans un statut donné, par rapport à l'embauche totale en 2009-2010 dans le statut d'emploi.

Taux d'embauche global des groupes cibles par statut d'emploi : résultats comparatifs

Taux d'embauche global des membres des communautés culturelles, des anglophones, des autochtones et des personnes handicapées.

	RÉGULIERS (%)	OCCASIONNELS (%)	ÉTUDIANTS (%)	STAGIAIRES (%)
2007-2008	19,7	8,8	25,3	37,5
2008-2009	20,0	8,1	23,4	0,0
2009-2010	27,3	10,3	24,1	18,8

Taux de représentativité des groupes cibles au sein de l'effectif régulier : résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

Rappel des objectifs : pour les membres des communautés culturelles, atteindre la cible gouvernementale de 9 % de l'effectif régulier. Pour les personnes handicapées, atteindre la cible ministérielle de représentativité de 2 % de l'effectif régulier.

GROUPES CIBLES	2008		2009		2010	
	NOMBRE D'EMPLOYÉS RÉGULIERS EN PLACE DANS LE GROUPE CIBLE	TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ PAR RAPPORT À L'EFFECTIF RÉGULIER TOTAL (%)	NOMBRE D'EMPLOYÉS RÉGULIERS EN PLACE DANS LE GROUPE CIBLE	TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ PAR RAPPORT À L'EFFECTIF RÉGULIER TOTAL (%)	NOMBRE D'EMPLOYÉS RÉGULIERS EN PLACE DANS LE GROUPE CIBLE	TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ PAR RAPPORT À L'EFFECTIF RÉGULIER TOTAL (%)
Communautés culturelles	241	5,4	296	6,5	367	7,9
Autochtones	25	0,6	28	0,6	30	0,6
Anglophones	36	0,8	38	0,8	40	0,9
Personnes handicapées	19	0,4	22	0,5	22	0,5

Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier : résultats par catégorie d'emplois au 31 mars 2010

GROUPES CIBLES	PERSONNEL D'ENCADREMENT		PERSONNEL PROFESSIONNEL ¹		PERSONNEL TECHNICIEN		PERSONNEL DE BUREAU		PERSONNEL DES AGENTS DE LA PAIX		PERSONNEL OUVRIER		TOTAL	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Communautés culturelles	9	2,1	39	4,9	11	4,1	24	6,3	279	10,5	5	5,8	367	7,9
Autochtones	4	1,0	3	0,4	2	0,8	1	0,3	19	0,7	1	1,2	30	0,6
Anglophones	7	1,7	2	0,3	1	0,4	1	0,3	29	1,1	0	0,0	40	0,9
Personnes handicapées	1	0,2	8	1,0	3	1,1	8	2,1	1	0,0	1	1,2	22	0,5

1. Y compris les ingénieurs, les avocats, les notaires, les conseillers en gestion des ressources humaines, les enseignants, les médecins et les dentistes.

4.1.3 FEMMES

Taux d'embauche des femmes en 2009-2010 par statut d'emploi

	PERSONNEL RÉGULIER	PERSONNEL OCCASIONNEL	PERSONNEL ÉTUDIANT	PERSONNEL STAGIAIRE	TOTAL
Nombre de femmes embauchées	113	134	85	5	337
Pourcentage par rapport au nombre total de personnes embauchées en 2009-2010	38,6	44,7	70,8	31,3	46,2

Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2010

	PERSONNEL D'ENCADREMENT	PERSONNEL PROFESSIONNEL ¹	PERSONNEL TECHNICIEN	PERSONNEL DE BUREAU	PERSONNEL DES AGENTS DE LA PAIX	PERSONNEL OUVRIER	TOTAL
Nombre total d'employés réguliers	419	797	266	384	2 668	86	4 620
Nombre de femmes ayant le statut d'employée régulière	172	492	172	348	1 056	21	2 261
Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier total de la catégorie	41,1	61,7	64,7	90,6	39,6	24,4	48,9

1. Y compris les ingénieurs, les avocats, les notaires, les conseillers en gestion des ressources humaines, les enseignants, les médecins et les dentistes.

4.1.4 MESURES OU ACTIONS FAVORISANT L'EMBAUCHE, L'INTÉGRATION OU LE MAINTIEN À L'EMPLOI

Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH)

	AUTOMNE 2008 (COHORTES 2009)	AUTOMNE 2009 (COHORTES 2010)
Nombre de projets soumis au Centre de services partagés du Québec dans le cadre du PDEIPH	2	3
	2008-2009	2009-2010
Nombre de nouveaux participants au PDEIPH accueillis du 1 ^{er} avril au 31 mars	2	2

4.2 L'ACCÈS AUX DOCUMENTS ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1)

Protection des renseignements personnels

En 2009-2010, le ministère de Sécurité publique a assuré la protection des renseignements personnels conformément aux dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Il en a limité la consultation et l'accès aux personnes autorisées. Parmi les initiatives en ce sens en 2009-2010, mentionnons :

- La mise en œuvre de travaux portant sur le respect des règles de protection des renseignements personnels dans le projet d'installation de caméras de surveillance au siège social du ministère
- Un rappel des autorités du ministère sur les règles à suivre en matière de destruction sécuritaire des documents contenant des renseignements personnels.

Dans une perspective de protection des renseignements personnels au siège social du ministère, la Direction de la vérification interne, des enquêtes et de l'inspection a produit un rapport portant sur la vérification des mesures de sécurité entourant l'accès au bureau du MSP par le personnel autre que les employés du ministère de la Sécurité publique.

L'accès aux documents

En 2009-2010, le ministère de la Sécurité publique a reçu 384 demandes d'accès aux documents. De ce nombre, 10 demandes ont été traitées par la Sûreté du Québec et 374 par le ministère, soit une augmentation de 16,9 % par rapport à l'exercice précédent.

Le temps de réponse a été de 30 jours ou moins pour 63 % des 374 demandes reçues en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels au cours de l'exercice 2009-2010.

Depuis le 1^{er} avril 2009, le ministère a été convoqué par la Commission d'accès à l'information (CAI) à 17 audiences. Celles-ci font suite aux demandes de révision des réponses rendues par le responsable de l'accès aux documents.

De ces audiences, dix n'ont pas eu lieu, les demandeurs s'étant désistés de leur demande de révision. La CAI a procédé à la remise de trois dossiers; parmi les autres dossiers, deux sont en délibéré et la CAI a rendu deux décisions.

La CAI a rendu une décision par laquelle elle a rejeté une demande de révision et une seconde où il a été déterminé que son intervention n'était manifestement plus requise.

LOI SUR LA RECHERCHE DES CAUSES ET DES CIRCONSTANCES DE DÉCÈS (L.R.Q., CHAPITRE R-0.2)

En application de l'article 101 de la Loi sur la recherche des causes et des circonstances de décès, 127 demandes de transmission d'un rapport d'un agent de la paix annexé à des rapports d'investigation d'un coroner ont été reçues et traitées en 2009-2010. Il s'agit d'une baisse de 18,6 % par rapport à l'exercice 2008-2009.

Aux fins d'étude, d'enseignement ou de recherche scientifique, conformément à l'article 31 de la Loi sur la recherche des causes et des circonstances de décès, 6 demandes de consultation de rapports d'agents de la paix annexés à des rapports d'investigation d'un coroner ont été reçues et traitées en 2009-2010.

	<p>CIBLE 2009-2011 RÉSULTAT 2009-2010 COMMENTAIRE</p>	<p>20 % Non mesuré</p> <p>La mesure du taux s'effectuera au printemps 2011. L'objectif 3.2.3 traite spécifiquement de la réalisation des activités de sensibilisation à la démarche de développement durable.</p>	
	<p>ACTION 2 INDICATEUR CIBLE 2009-2011 RÉSULTAT 2009-2010</p>	<p>Sensibiliser le personnel et les différents partenaires en sécurité civile et en sécurité incendie aux liens incontournables entre la gestion des risques et des sinistres et l'atteinte des objectifs de développement durable</p> <p>Nombre de documents, d'outils ou d'activités réalisés abordant spécifiquement le développement durable</p> <p>≥ 4 documents, outils, ou activités, annuellement</p> <p>Plusieurs conférences et présentations ont été réalisées par les experts en risques naturels pour différents publics, tels que des associations professionnelles, des élus municipaux, des citoyens ainsi que des étudiants et des chercheurs.</p>	
	<p>COMMENTAIRE</p>	<p>Dans le cadre des négociations avec le milieu municipal en vue de convenir de solutions à mettre en œuvre contre l'érosion du littoral en milieu marin, le recours à la solution du retrait progressif a été retenue comme orientation à privilégier, là où il est possible de le faire. Il s'agit d'une mesure qui permet de concilier la gestion des risques et les objectifs de développement durable.</p>	
	<p>OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 4 OBJECTIF MINISTÉRIEL ACTION 3 INDICATEUR CIBLE 2009-2011 RÉSULTAT 2009-2010</p>	<p>Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement</p> <p>Accroître la connaissance des risques de sinistre en vue d'en améliorer la gestion et de favoriser une meilleure réponse aux sinistres</p> <p>Établir et maintenir à jour un état de la connaissance des risques de sinistre auxquels le Québec est exposé</p> <p>Nombre de documents, d'outils (cartes, études, rapports, etc.) ou d'activités concourant à l'accroissement de la connaissance des risques de sinistres réalisés par le ministère ou auxquels il a contribué</p> <p>≥ 4 documents, outils, ou activités, annuellement</p> <p>Poursuite du développement d'un site Internet interactif sur les risques destiné à nos partenaires gouvernementaux et municipaux</p> <p>Début de travaux sur l'élaboration de portraits d'aléas</p>	
	<p>OBJECTIF MINISTÉRIEL ACTION 4 INDICATEUR</p>	<p>Recourir en priorité à la prévention</p> <p>Promouvoir et mettre en place les mesures élaborées pour prévenir les sinistres et atténuer leurs conséquences potentielles</p> <p>Nombre de protocoles d'entente signés avec les municipalités à l'intérieur du cadre de prévention visant la mise en œuvre de solutions destinées à prévenir les sinistres et à en atténuer leurs conséquences</p>	
	64		

	<p>INDICATEUR</p> <p>Taux des évaluations sommaires, du risque et des besoins réalisées avant le 1/6 de la peine des personnes détenues</p> <p>CIBLE 2009-2011</p> <p>100 %</p> <p>RÉSULTAT 2009-2010</p> <p>41,3 % (peines de moins de 6 mois)</p> <p>50,0 % (peines de 6 mois et plus)</p> <p>INDICATEUR</p> <p>Taux des évaluations sommaires, du risque et des besoins réalisées dans un délai de 45 jours ouvrables suivant le début de la peine des personnes contrevenantes purgeant leur peine en milieu ouvert</p> <p>CIBLE 2009-2011</p> <p>100 %</p> <p>RÉSULTAT 2009-2010</p> <p>42,7 % (peines de moins de 6 mois)</p> <p>37,9 % (peines de 6 mois et plus)</p> <p>COMMENTAIRE</p> <p>En octobre 2009, un comité de travail a été mis sur pied afin d'apporter des solutions aux difficultés éprouvées dans la production des évaluations du risque et des besoins. Il en a résulté des recommandations dont l'ajout d'un outil actuariel simplifié pour la clientèle représentant le moins de risques de récidive. Ces recommandations feront l'objet d'un projet pilote au sein du réseau correctionnel au printemps 2010.</p> <p>En mars 2010, un premier diagnostic sur l'organisation du travail a été demandé à tous les gestionnaires afin d'augmenter la production des évaluations sommaires. Les résultats et les modifications apportées seront connus à l'automne 2010</p>		
	<p>OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 5</p> <p>Mieux préparer les communautés à faire face aux événements pouvant nuire à la santé et à la sécurité et en atténuer les conséquences</p> <p>OBJECTIF MINISTÉRIEL</p> <p>Renforcer les capacités de réponse de la société québécoise aux sinistres</p> <p>ACTION 6</p> <p>Réaliser et encourager la mise en place de mesures visant à améliorer la mobilisation des intervenants des divers milieux et accroître l'efficacité de leurs actions au moment et à la suite des sinistres</p> <p>INDICATEUR</p> <p>Nombre de documents, d'outils ou d'activités réalisés par le ministère ou avec sa contribution, visant le renforcement de la capacité de réponse aux sinistres</p> <p>CIBLE 2009-2011</p> <p>≥ 4 documents, outils, ou activités, annuellement</p> <p>RÉSULTAT 2009-2010</p> <p>Dépôt d'une version préliminaire du Plan gouvernemental en cas de conditions hivernales extrêmes</p> <p>Mise à jour du Plan gouvernemental en cas d'inondation</p> <p>Organisation de 5 réunions de l'OSCQ</p> <p>Mise en ligne de l'encart sur les mandats d'enquête en lien avec la coordination de sites</p> <p>Participation à un exercice sur les équipements de déglacement d'Hydro-Québec</p> <p>INDICATEUR</p> <p>Intégration dans le Plan national de sécurité civile (PNSC) de nouvelles missions permettant de couvrir de manière plus complète les différents besoins pouvant être générés par les sinistres</p> <p>CIBLE 2009-2011</p> <p>Intégrer 2 nouvelles missions</p>		
	66		

	<p>RÉSULTAT 2009-2010</p> <p>COMMENTAIRE</p>	<p>Une mission déposée</p> <p>Une mission révisée</p> <hr/> <p>Le dépôt de la nouvelle mission « Services essentiels gouvernementaux » et la révision de la mission « soutien aux services aux personnes sinistrées » contribueront à atténuer les conséquences potentielles des sinistres pouvant affecter la population du Québec.</p>	
	<p>OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 6</p> <p>OBJECTIF MINISTÉRIEL</p> <p>ACTION 7</p> <p>INDICATEUR</p> <p>CIBLE 2009-2011</p> <p>RÉSULTAT 2009-2010</p>	<p>Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisition écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux</p> <p>Favoriser l'adoption de pratiques écoresponsables dans les activités quotidiennes de gestion du ministère.</p> <p>Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la politique pour un gouvernement écoresponsable</p> <p>Nombre de gestes requis pour démontrer l'adoption de mesures environnementales et de pratiques d'acquisition écoresponsables</p> <p>Au moins 3 gestes</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Application de la Politique administrative pour un gouvernement écoresponsable, depuis juin 2009 ■ Utilisation des commandes ouvertes du Centre de services partagés du Québec pour assurer des acquisitions écoresponsables ■ Poursuite des travaux de réaménagement des bureaux du siège social du MSP en adoptant des pratiques visant notamment l'économie d'énergie sur le plan de l'éclairage 	
	<p>OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 18</p> <p>OBJECTIF MINISTÉRIEL</p> <p>ACTION 8</p> <p>INDICATEUR</p> <p>CIBLE 2009-2011</p> <p>RÉSULTAT 2009-2010</p> <p>ACTION 9</p> <p>INDICATEUR</p> <p>CIBLE 2009-2011</p>	<p>Intégrer les impératifs de développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux</p> <p>Assurer une meilleure prise en compte des risques de sinistre dans l'aménagement du territoire et le développement des communautés</p> <p>Mettre en œuvre les actions du plan d'intervention gouvernemental pour l'accompagnement conseil des organismes municipaux qui soutiennent le dynamisme territorial</p> <p>Nombre d'actions mises en œuvre auxquelles participe le ministère de la Sécurité publique</p> <p>Mise en œuvre des actions prévues dans le plan d'action gouvernemental</p> <p>Rédaction du bulletin « Résilience » et du bulletin « Hors Feu »</p> <hr/> <p>Établir des orientations et des outils de référence visant une meilleure prise en compte des risques d'origine naturelle et anthropique dans l'aménagement du territoire et le développement des collectivités</p> <p>Adoption de nouvelles orientations visant à régir l'occupation dans les zones exposées à des aléas naturels et anthropiques</p> <p>Adopter les nouvelles orientations</p>	
			67

	RÉSULTAT 2009-2010	Consultation auprès de MRC et de municipalités sur l'application du cadre normatif relatif au contrôle de l'utilisation du sol dans les zones exposées aux glissements de terrain dans le cadre du projet de renouvellement des orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire	
	INDICATEUR	Nombre de documents, d'outils ou d'activités réalisés par le ministère ou avec sa contribution, visant une meilleure prise en compte des risques de sinistre dans l'aménagement du territoire et le développement des communautés	
	CIBLE 2009-2011	Publier au moins un guide destiné aux municipalités visant la prise en compte des risques de sinistre dans l'aménagement du territoire et le développement des collectivités	
	RÉSULTAT 2009-2010	Ébauche d'un guide sur la gestion des risques industriels majeurs	
	OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 19	Renforcer la viabilité et la résilience des collectivités urbaines, rurales et territoriales et des communautés autochtones	
	OBJECTIF MINISTÉRIEL	S'assurer de la prise en charge locale de la sécurité publique dans les communautés autochtones admissibles	
	ACTION 10	Conclure des ententes sur la prestation des services policiers autochtones en misant notamment sur la régionalisation des services	
	INDICATEUR	Taux de couverture du territoire des communautés autochtones admissibles desservies localement	
	CIBLE 2009-2011	100 %	
	RÉSULTAT 2009-2010	80,8 %	
	COMMENTAIRE	<p>Considérant le pourcentage élevé de prise en charge locale de la police par les collectivités autochtones, dans le contexte économique actuel, le résultat est positif.</p> <p>COMMENTAIRES OU RECOMMANDATIONS DU COMMISSAIRE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE</p> <p>Le premier rapport du commissaire au développement durable du Québec a été déposé par le Vérificateur général du Québec en décembre 2007. Soulignons que ce rapport ainsi que le Rapport du Vérificateur général déposé en mars 2009 traitant de l'application de la Loi sur le développement durable ne visait pas le ministère de la Sécurité publique.</p> <p>CHANGEMENTS CLIMATIQUES</p> <p>Le ministère de la Sécurité publique collabore à la réalisation de deux mesures de réduction ou d'évitement (mesures 16 et 17) du Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques du gouvernement du Québec.</p>	
	MESURE 16	Améliorer, d'ici 2010, l'efficacité énergétique dans les bâtiments publics de 10 à 14 % sous le niveau de 2003 et réduire de 20 % la consommation de carburant dans les ministères et les organismes publics	
	INDICATEUR	Taux d'amélioration de l'efficacité énergétique	
	68		

	<p>CIBLE 2006-2012 RÉSULTAT 2009-2010</p>	<p>10 % à 14 % sous le niveau de 2003, d'ici 2010</p> <p>Aucun</p>	
	COMMENTAIRE	C'est la Société immobilière du Québec (SIQ) qui assume cette responsabilité. Le ministère ne possède aucun immeuble.	
	<p>INDICATEUR CIBLE 2006-2012 RÉSULTAT 2009-2010</p>	<p>Taux de réduction de la consommation de carburant</p> <p>20 % d'ici 2010</p> <p>Aucun</p>	
	COMMENTAIRE	L'absence des données historiques ne permet pas de mesurer cet indicateur.	
	<p>MESURE 17</p> <p>INDICATEUR</p> <p>CIBLE 2006-2012</p> <p>RÉSULTAT 2009-2010</p> <p>COMMENTAIRE</p>	<p>Exiger que chaque ministère conçoive un programme visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre occasionnés par les déplacements des employés pour se rendre au travail</p> <p>Date de transmission du programme au MDDEP</p> <p>Concevoir un programme visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre occasionnés par les déplacements des employés pour se rendre au travail</p> <p>Signature d'une entente administrative relative à la mise en œuvre de la mesure 17 du Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques du gouvernement du Québec entre le MSP et le MDDEP en novembre 2009</p> <p>Les travaux de réalisation d'un plan de navettage durable ont débuté en février 2010.</p>	
	4.5	LE PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL LA DIVERSITÉ : UNE VALEUR AJOUTÉE	
	<p>ORIENTATION 2</p> <p>CHOIX STRATÉGIQUE 3</p> <p>MESURE 3.1</p> <p>MOYENS D'ACTION</p>	<p>RENOUVELER LES PRATIQUES</p> <p>Assurer l'accès, le maintien et la progression en emploi</p> <p>Accroître la représentativité des Québécois des communautés culturelles et des autres groupes cibles au sein de l'administration publique</p> <p>Contribuer à corriger la sous-représentation, notamment des communautés culturelles et des minorités visibles, en favorisant l'augmentation des groupes cibles, le recrutement et la rétention des policiers au sein des services de police, notamment par la gestion et la promotion du programme d'attestation d'études collégiales auprès des corps de police</p>	
			69

	<p>ÉCHÉANCIER</p> <p>ACTIONS 2009-2010</p>	<p>En continu</p> <p>À l'automne 2009, 25 personnes étaient inscrites au programme d'attestation d'études collégiales (AEC) en Techniques policières. Étant donné que l'année scolaire se termine en juin 2010, le nombre de finissants ne sera pas connu avant cette date.</p> <p>Une analyse sera faite en 2010 afin d'évaluer si le programme AEC permet d'atteindre les objectifs visés par cette mesure, soit d'accroître la représentativité des Québécois des communautés culturelles et des autres groupes cibles au sein des corps de police.</p> <p>Enfin, le 25 mars 2010, un communiqué a été transmis à tous les directeurs de corps de police afin de les informer qu'une nouvelle session de formation menant à une AEC en Techniques policières débutera le 4 octobre 2010 et aura lieu au Collège de Maisonneuve à Montréal. Ainsi, les corps de police désirant soumettre des candidatures doivent transmettre au MSP, au plus tard le 1er mai 2010, leur plan de recrutement. Par la suite, le nombre estimé des inscriptions pour 2010-2011 sera connu.</p>	
	<p>CHOIX STRATÉGIQUE 4</p> <p>MESURE 4.1</p> <p>MOYENS D'ACTION</p> <p>ÉCHÉANCIER</p> <p>ACTIONS 2009-2010</p>	<p>Favoriser un accès équitable aux services publics</p> <p>Appuyer les services publics afin de prévenir la discrimination</p> <p>Prévenir la discrimination et le profilage racial par :</p> <p>Une formation visant à renforcer les compétences interculturelles des cadres, du personnel policier et civil et à transférer l'expertise, en vue d'offrir des services exempts de racisme et de discrimination, notamment le profilage racial, et tenant compte des caractéristiques culturelles et sociales des divers milieux</p> <p>2008-2013</p> <p>Une formation interculturelle a été conçue par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM). Tout son personnel doit suivre la formation. À la fin de l'année 2009, 90 % (2 536) des policiers, 92 % (133) des cadres policiers, 80 % (121) des cadres civils, 89 % (514) des sergents et des lieutenants ainsi que 80 % (632) des sergents-détectives et des lieutenants-détectives du SPVM ont suivi la formation sur les compétences interculturelles. Au total, toutes catégories confondues, 3 936 personnes ont été formées.</p> <p>D'ailleurs, cette formation est intégrée, depuis août 2007, au programme de base pour les jeunes policiers qui étudient à l'École nationale de police du Québec (ENPQ). Elle est d'une durée de trois heures et porte sur le profilage criminel, racial et illicite.</p>	
	<p>MOYENS D'ACTION</p> <p>ÉCHÉANCIER</p> <p>ACTIONS 2009-2010</p>	<p>Une révision du <i>Guide des pratiques policières</i> – outil d'encadrement et de soutien en matière d'organisation et de méthode d'intervention policière – en vue d'inclure un énoncé et des directives en matière de lutte contre le racisme et la discrimination</p> <p>2008-2013</p> <p>En 2009-2010, le MSP a revu le Guide de pratiques policières afin d'identifier les pratiques policières nécessitant une mise à jour. Ainsi, une dizaine de pratiques policières feront l'objet d'une modification afin d'y intégrer un énoncé encadrant la lutte contre le racisme et la discrimination.</p>	
	<p>MOYENS D'ACTION</p>	<p>L'élaboration et la mise en œuvre des stratégies de prévention et de sensibilisation élaborées par le Comité provincial en matière de profilage racial (regroupant des représentants du MSP et des organisations policières)</p>	
	70		

	<p>ÉCHÉANCIER 2008-2013</p> <p>ACTIONS 2009-2010</p>	<p>L'objectif de cette mesure, à moyen et à long terme, est d'élaborer un cadre général de référence en matière de profilage racial transférable aux organisations policières. La réflexion quant à la forme que prendra ce cadre de référence a débuté en 2010 et son contenu reste à définir. Celui-ci devrait être rendu public d'ici 2013.</p>
	<p>MOYENS D'ACTION</p> <p>ÉCHÉANCIER 2008-2013</p> <p>ACTIONS 2009-2010</p>	<p>Le soutien à l'établissement de partenariats solides entre les groupes communautaires et les services de police (police communautaire).</p> <p>En 2009, à la suite d'un processus de réflexion rigoureux visant à évaluer le degré d'implantation de l'approche de police communautaire, le MSP a décidé de consolider l'approche de police communautaire au Québec. Le plan d'action afférent sera publié au cours de l'année 2010. Un des objectifs visés par la consolidation est l'intégration de l'approche de police communautaire sur le plan de la gestion policière. Ce faisant, le MSP souhaite favoriser, entre autres, la mise en place des mécanismes institutionnels de partenariat.</p> <p>Parmi les plus récentes initiatives de partenariat organisées par les corps de police, mentionnons celle du Service de protection des citoyens de Laval, NETWORK PARTNERSHIP INITIATIVE-ENGLISH SERVICES IN LAVAL-PARTNERS COMMITTEE. Cette table est chapeautée par l'organisme AGAPE de Chomedey et traite avec dix-huit communautés de minorités anglophones visibles ou non et a été mise sur pied à l'automne 2009.</p>
	<p>MOYENS D'ACTION</p> <p>ÉCHÉANCIER 2010-2011</p> <p>ACTIONS 2009-2010</p>	<p>Sensibiliser les constables spéciaux à la problématique du racisme et de la discrimination, notamment du profilage racial</p> <p>En 2009-2010, aucune séance d'information n'a été donnée aux constables spéciaux concernant le racisme et la discrimination. Toutefois, la Direction des services de sécurité dans les palais de justice prévoit offrir de telles séances d'information au cours de l'été 2010 aux nouveaux constables spéciaux qui entreront en fonction en juillet</p>
	<p>MOYENS D'ACTION</p> <p>ÉCHÉANCIER 2009-2011</p> <p>ACTIONS 2009-2010</p>	<p>Sensibiliser et informer le personnel des services correctionnels sur les réalités des personnes des communautés culturelles et appartenant aux minorités sexuelles</p> <p>La formation sur la diversité est donnée dans le cadre du programme de formation des nouveaux agents des services correctionnels (ASC) qui a débuté le 1^{er} mars 2010 à l'ENPQ.</p> <p>Il est prévu qu'elle soit donnée à chaque cohorte de nouveaux ASC.</p> <p>Cette formation fait partie d'un bloc de formation d'une heure quarante-cinq minutes consacrée aux thèmes qui touchent à la multiethnicité, l'homophobie et les minorités sexuelles.</p>
	<p>CHOIX STRATÉGIQUE 5</p> <p>MESURE 5.3</p> <p>MOYENS D'ACTION</p>	<p>Améliorer le respect et l'expertise des droits</p> <p>Surveiller et prévenir la propagande et les crimes haineux</p> <p>Produire un rapport statistique sur les crimes haineux à partir des données colligées par les organisations policières selon le Programme de déclaration uniforme de la criminalité</p>
		71

ÉCHÉANCIER
ACTIONS 2009-2010

Juin 2010

Pour une deuxième année consécutive, les organisations policières du Québec ont compilé, par l'entremise du Programme de déclaration uniforme de la criminalité, de l'information sur les affaires criminelles motivées ou soupçonnées de l'être par la haine. Pour l'année 2009, il y a lieu de s'attendre à ce que les données publiées soient davantage fiables et complètes que celles de 2008.

4.6 LA POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS

Pour la période 2006-2009 à 2009-2010, les revenus de tarification du MSP sont les suivants:

	2009-2010*	2008-2009 ³	2007-2008 ³	2006-2007 ⁶
Agences d'investigation ou de sécurité	350,7 ¹	516,6	568,5	533,5
Location de chambres et pension (clientèle carcérale confiée par le gouvernement fédéral)	3 367,1	3 245,0	3 214,0	2 953,0
Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale	3 467,9 ²	3 320,7 ⁴	3 365,1 ⁵	3 246,1 ⁷

* Ces données correspondent à des résultats préliminaires.

1. À l'exception des revenus provenant des agences d'investigation ou de sécurité qui feront l'objet d'un suivi par le Bureau de la sécurité privée.
2. Rapport annuel 2009-2010 du laboratoire (ADN : 2 307,1 K\$, appareils de jeux : 905,4 K\$ et revenus accessoires : 255,4 K\$).
3. Référence : Comptes publics 2008-2009
4. Référence : Rapport annuel 2008-2009 du laboratoire (ADN : 2 283,2 K\$, appareils de jeux : 931,5 K\$ et revenus accessoires : 106,0 K\$)
5. Référence : Rapport annuel 2007-2008 du laboratoire (ADN : 2 288,2 K\$, appareils de jeux : 905,2 K\$ et revenus accessoires : 172,1 K\$)
6. Référence : Comptes publics 2007-2008
7. Référence : Rapport annuel 2006-2007 du laboratoire (ADN : 2 580,0 K\$, appareils de jeux : 522,2 K\$ et revenus accessoires : 143,9 K\$)

Par ailleurs, au cours de 2010-2011, le ministère entend réaliser les travaux suivants :

- calculer les coûts directs et indirects des produits et services faisant l'objet d'une tarification;
- identifier les produits et services qui ne sont pas tarifés et qui pourraient l'être;
- s'assurer que la méthode de tarification est conforme à la Politique de financement des services publics;
- déterminer les mesures compensatoires, si elles n'existent pas déjà au plan gouvernemental, pour protéger les ménages à faible revenu.

4.7 LE SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

Les recommandations énumérées dans les différents tomes des rapports du Vérificateur général du Québec de 2009-2010 ne concernent pas le ministère de la Sécurité publique. La Direction de la vérification interne, des enquêtes et de l'inspection prévoit, dans sa prochaine planification triennale 2009-2012, suivre l'application des recommandations formulées par le Vérificateur général, le cas échéant.

4.8 LE SUIVI DES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

À la suite des exigences formulées par la Commission de l'administration publique dans ses 20^e et 23^e rapports sur l'imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics et des recommandations de la DVIEI, le Rapport annuel de gestion 2009-2010 présente des données comparatives durant la dernière période triennale dans les secteurs des ressources humaines, financières et informationnelles.

RESSOURCES HUMAINES

Répartition de l'effectif par grands secteurs d'activité

TABLEAU 8 : ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF AUTORISÉ DE 2007-2008 À 2009-2010 (EXPRIMÉ EN ETC)

	2009-2010	2008-2009	2007-2008	VARIATION 2009-2010/ 2007-2008
	AUTORISÉ	AUTORISÉ	AUTORISÉ	(%)
Secteurs d'activité				
Services correctionnels	3 325	3 177	3 127	6,3
Expertises judiciaires	130	133	134	-3,0
Affaires policières	385	327	319	20,7
Sécurité civile et sécurité incendie	189	163	168	12,5
Direction et services de soutien à la gestion	278	300	303	-8,3
Total	4 307	4 100	4 051	6,3

Commentaires sur les principaux écarts

Le 16 décembre 2009, le Conseil du trésor octroyait au ministère une augmentation de 150 ETC réguliers et de 240 ETC de l'effectif total autorisé afin de répondre à différents besoins particulièrement dans les secteurs suivants : Services correctionnels, Affaires policières et Sécurité civile et sécurité incendie.

De plus, en conformité avec les orientations gouvernementales de réunir dans un même endroit les opérations relatives à la rémunération ainsi qu'aux ressources financières, 26 ETC réguliers ont été transférés en octobre et novembre 2010 au Centre des services partagés du Québec.

Enfin, afin de répondre aux mesures de réduction liées aux départs à la retraite, l'effectif total autorisé a été réduit de 94 ETC pour les années financières 2007-2008 et 2008-2009.

TABLEAU 9 : ÉVOLUTION DE L'FFECTIF UTILISÉ DE 2007-2008 À 2009-2010 (EXPRIMÉ EN ETC)

	2009-2010	2008-2009 ¹	2007-2008	VARIATION 2009-2010/ 2007-2008
	UTILISÉ	UTILISÉ	UTILISÉ	(%)
Secteurs d'activité				
Services correctionnels	3 299	3 090	2 961	11,4
Expertises judiciaires	139	136	134	3,7
Affaires policières	411	403	379	8,4
Sécurité civile et sécurité incendie	195	184	189	3,2
Direction et services de soutien à la gestion	306	313	302	1,3
Total	4 350	4 126	3 965	9,7

1. Projection à partir des onze premiers mois de l'année

Commentaires sur les principaux écarts

En ce qui concerne l'effectif utilisé, l'écart se situe principalement dans le secteur des services correctionnels et est attribuable à l'augmentation du nombre d'ASC.

Effectivement, au cours des dernières années, plusieurs mesures ont été mises en place afin de rendre plus attrayante la fonction d'ASC et ainsi être en mesure de pourvoir aux nombreux postes vacants de ce secteur. Également, le nombre d'ASC en emploi a dû être augmenté conformément aux décisions de la Commission de santé et sécurité au travail (CSST) et de la Commission des lésions professionnelles (CLP).

LE CLIMAT DE TRAVAIL

TABLEAU 10 : TAUX DE ROULEMENT DU PERSONNEL RÉGULIER¹

	2009-2010 9 MOIS	2008-2009	2007-2008	VARIATION 2009-2010/ 2007-2008
	(%)	(%)	(%)	(%)
Nombre de personnes remplacées sur un poste régulier au cours de l'année à l'exception des affectations / nombre de postes réguliers utilisés au 31 mars.	4,3	6,4	7,3	-41,1

¹ Inclut les organismes sauf la Sûreté du Québec.

Source : Média, SCT et SAGIP.

TABLEAU 11 : TAUX D'ABSENCE MALADIE¹

	2009-2010 9 MOIS	2008-2009	2007-2008	VARIATION 2009-2010/ 2007-2008
	(%)	(%)	(%)	(%)
Nombre de jours d'absence maladie / Année-personne en lien d'emploi	4,9	5,2	5,2	-5,8

¹ Inclut les organismes sauf la Sûreté du Québec (la méthode de calcul excluant les jours fériés et les vacances utilisées).

Source : Média, SCT et SAGIP.

TABLEAU 12 : INDICE¹ DE SATISFACTION DU PERSONNEL²

	(A) 2009-2010	(B) 2007-2008	(C) ÉCART (A - B)
L'information	7,4	7,2	0,2
L'utilisation et le développement des compétences	7,3	7,1	0,2
La relation avec le supérieur	7,7	7,3	0,4
La collaboration	8,1	8,0	0,1
L'organisation du travail	7,0	6,8	0,2
L'appréciation de la contribution / reconnaissance	7,2	7,0	0,2
Qualité de vie au travail	6,8	6,5	0,3
Moyenne globale	7,3	7,1	0,2

¹ L'indice varie selon une échelle de 0 à 10.

² Exclut les organismes et les agents des services correctionnels.

LA FORMATION ET LE DÉVELOPPEMENT DU PERSONNEL

TABLEAU 13 : NOMBRE DE JOURS DE FORMATION PAR EMPLOYÉ¹

	2009-2010	2008-2009	2007-2008	VARIATION 2009-2010/ 2007-2008
	(%)	(%)	(%)	(%)
Nombre de jours de formation par employé	2,9	3,6	2,9	-

1 Inclut les organismes.

TABLEAU 14 : MONTANT DÉPENSÉ POUR LA FORMATION ET LE DÉVELOPPEMENT DU PERSONNEL¹

	2009-2010	2008-2009	2007-2008	VARIATION 2009-2010/ 2007-2008
	(EN DOLLARS)			(%)
Montant dépensé pour la formation (\$)	5 516 457	5 942 822	4 048 617	36,2

1 Inclut les organismes.

TABLEAU 15 : POURCENTAGE DE LA MASSE SALARIALE CONSACRÉE À LA FORMATION ET AU DÉVELOPPEMENT DU PERSONNEL¹

	2009-2010	2008-2009	2007-2008	VARIATION 2009-2010/ 2007-2008
	(%)	(%)	(%)	(%)
Masse salariale consacrée à la formation (%)	2,08	2,38	1,75	18,9

1 Inclut les organismes.

LA PLANIFICATION DE LA MAIN-D'OEUVRE

TABLEAU 16 : PRÉVISIONS DES DÉPARTS À LA RETRAITE DES EMPLOYÉS RÉGULIERS D'ICI LE 31 MARS 2014¹

ANNÉE FINANCIÈRE	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Nombre de départs à la retraite	153	138	134	131

1 Données issues du rapport de la CARRA et fournies par le Secrétariat du Conseil du trésor lors de l'Étude des crédits 2009-2010.

RÉPARTITION DES RESSOURCES FINANCIÈRES PAR GRANDS SECTEURS D'ACTIVITÉ

TABLEAU 17 : ÉVOLUTION DES DÉPENSES RÉELLES PAR GRANDS SECTEURS D'ACTIVITÉ

	2009-2010	2008-2009	2007-2008 ¹	VARIATION 2009-2010/ 2007-2008
(EN MILLIERS DE DOLLARS)				(%)
Secteurs d'activité				
Services correctionnels	367 199	343 804	324 952	13,0
Expertises judiciaires	11 488	11 005	10 480	9,6
Affaires policières	98 557	92 773	82 814	19,0
Sécurité civile et sécurité incendie	43 931	45 204	44 797	-1,9
Direction et services de soutien à la gestion	26 688	26 949	24 085	10,8
Total	547 863	519 735	487 128	12,5

1. Exclut les dépenses relatives au loyer du siège social (5 267 k\$) seulement pour 2007-2008. La variation 2009-2010 / 2007-2008 serait de 11,4 % avec la prise en compte de ces dépenses.

RESSOURCES INFORMATIONNELLES

TABLEAU 18 : LISTE DES PROJETS MAJEURS (> 200 JOURS / PERSONNE)¹

LISTE DES PROJETS MAJEURS 2009-2010	JOURS / PERSONNES PRÉVUS	JOURS / PERSONNES RÉALISÉS	POURCENTAGE DE RÉALISATION DES TRAVAUX (%)
Système de gestion des libérations conditionnelles (SGLC)	2 837	2 602	90
Migration SQL*LIMS vers v5.1	398	373	100
Refonte du système Jeux (BINGO)	1 818	1 288	90
Refonte du site Internet du MSP	1 784	975	100
Refonte du système Alcool (étude préliminaire)	100	120	100
Refonte du système Alcool (révision des processus)	340	106	30
Informatisation de l'aide financière aux sinistrés (TRAFIQ)	1 377	235	15

1. Inclut les organismes.

Commentaires sur les principaux écarts :

Le démarrage du projet d'informatisation de l'aide financière aux sinistrés (TRAFIQ) a été retardé pour des questions de priorité, ce qui explique que seulement 15 % de l'effort prévu a pu y être consacré.

LISTE DES ACRONYMES

ACCEF	Actions contre les crimes économiques et financiers
ACCES	Actions concertées pour contrer les économies souterraines
AIE	Arme à impulsions électriques
ASC	Agent des services correctionnels
BSM	Bureau du sous-ministre
CARRA	Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances
COMSDP	Commissaire à la déontologie policière
COMTDP	Comité de déontologie policière
CORNET	Système électronique de gestion des délinquants
CSPQ	Centre de services partagés du Québec
DACOR	Dossiers administratifs correctionnels
DGAP	Direction générale des affaires policières
DGSC	Direction générale des services correctionnels
DGSCSI	Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie
DGSG	Direction générale des services à la gestion
DSPC	Direction des services professionnels correctionnels
DSSPJ	Direction des services de sécurité dans les palais de justice
DUC	Déclaration uniforme de la criminalité
DVIEI	Direction de la vérification interne, des enquêtes et de l'inspection
ÉCIU	Équipes correctionnelles d'intervention d'urgence
ÉDM	Établissement de détention de Montréal
ETC	Employé équivalent à temps complet
GED	Gestion électronique de documents
INSPQ	Institut national de santé publique du Québec
MDDEP	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
MSP	Ministère de la Sécurité publique
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
OMEGA	Formation sur les interventions en situation de risques d'agression
OQLF	Office québécois de la langue française
PAGD	Plan annuel de gestion des dépenses
SAGIR	Solutions d'affaires en gestion intégrée des ressources
SCC	Services correctionnels du Canada
SCMSP	Services correctionnels du ministère de la Sécurité publique
SGLB	Système de gestion des libérations conditionnelles
SIJ	Système intégré d'information de justice
SIQ	Société immobilière du Québec
SOC	Suivi des opérations du Bureau du coroner
SQ	Sûreté du Québec
TRAFIQ	Traitement des réclamations d'aide financière informatisées

BUREAU DU CORONER

Édifce Le Delta 2, bureau 390
2875, boulevard Laurier
Québec (Québec) G1V 5B1

Téléphone : 418 643-1845
Télécopieur : 418 643-6174

1 866 312-7051

Édifce Wilfrid-Derome
1701, rue Parthenais, 11^e étage
Montréal (Québec) H2K 3S7

Téléphone : 514 873-1845
Télécopieur : 514 873-8943

www.msp.gouv.qc.ca/coroner

COMMISSAIRE À LA DÉONTOLOGIE POLICIÈRE

1200, route de l'église, bur. 1-40
Québec (Québec) G1V 4Y9

Téléphone : 418 643-7897
Télécopieur : 418 528-9473

1 877 237-7897

454, place Jacques-Cartier, 5^e étage
Montréal (Québec) H2Y 3B3

Téléphone : 514 864-1784
Télécopieur : 514 864-3552

www.deontologie-policiere.gouv.qc.ca

COMITÉ DE DÉONTOLOGIE POLICIÈRE

Tour du Saint-Laurent
2525, boulevard Laurier, 2^e étage, bur. A-200
Québec (Québec) G1V 4Z6

Téléphone : 418 646-1936
Télécopieur : 418 528-0987

500, boulevard René-Lévesque Ouest
6^e étage, bureau 6.100
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Téléphone : 514 864-1991
Télécopieur : 514 864-2471

www.deontologie-policiere.gouv.qc.ca

COMMISSION QUÉBÉCOISE DES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES

300, boulevard Jean-Lesage, bureau 1.32A
Québec (Québec) G1K 8K6

Téléphone : 418 646-8300
Télécopieur : 418 643-7217

1, rue Notre-Dame Est, bureau 11.40
Montréal (Québec) H2Y 1B6

Téléphone : 514 873-2230
Télécopieur : 514 873-7580

www.cqlc.gouv.qc.ca

RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX

560, boulevard Charest Est
Québec (Québec) G1K 3J3

Téléphone : 418 643-7667
Télécopieur : 418 643-5971

1 800 363-0320

1, rue Notre-Dame Est, 9^e étage
Montréal (Québec) H2Y 1B6

Téléphone : 514 873-3577
Télécopieur : 514 873-5861

www.racj.gouv.qc.ca

ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC

350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4

Téléphone : 819 293-8631

Télécopieur : 819 293-8630

www.enpq.qc.ca

ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC

Palais de justice de Laval
2800, boulevard Saint-Martin Ouest, bur. 3.08
Laval (Québec) H7T 2S9

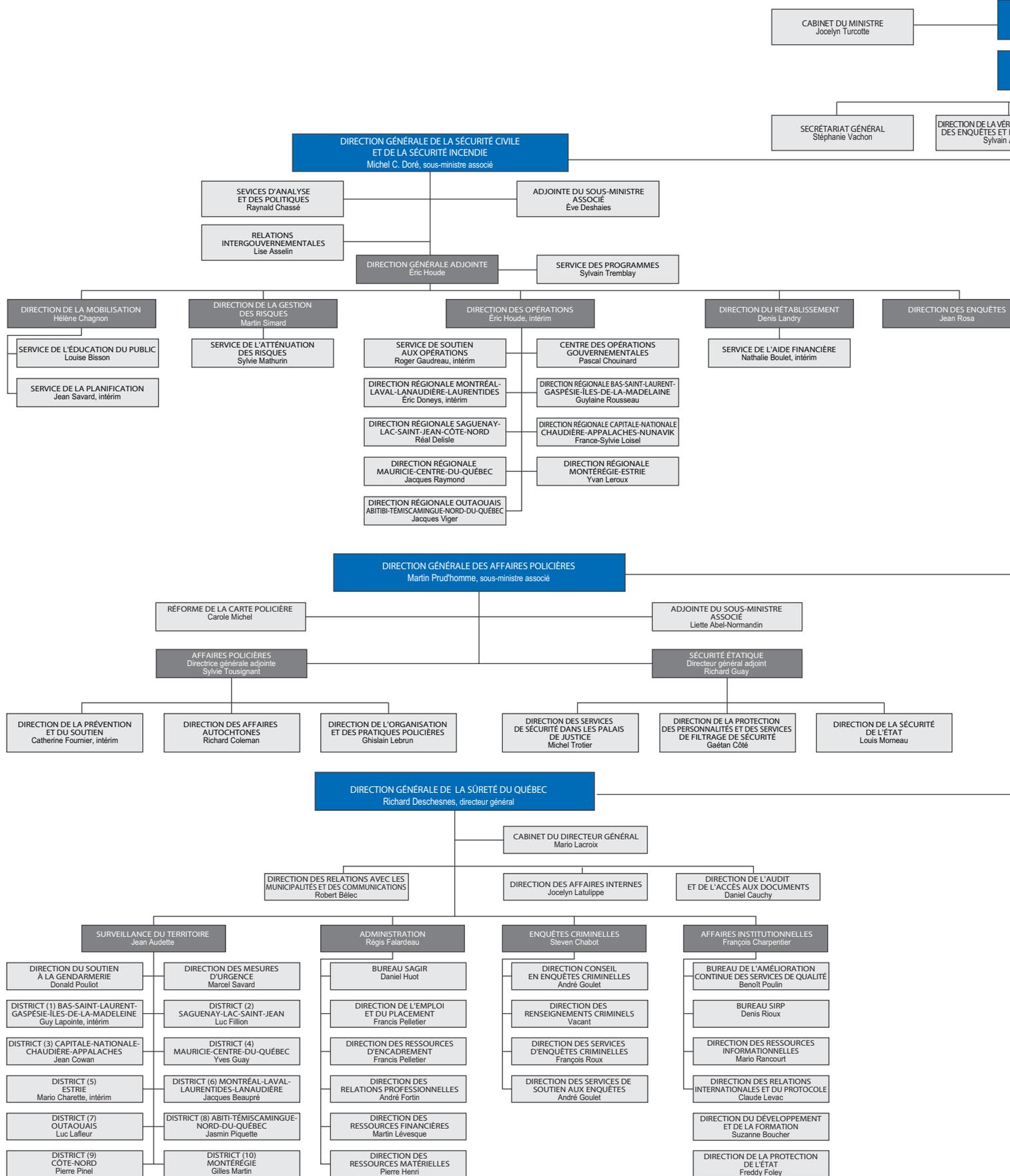
Téléphone : 450 680-6800

Télécopieur : 450 680-6818

1 866 680-3677

www.ecoledespompiers.qc.ca

Structure administrative 31 MARS 2010



MINISTRE
Jacques P. Dupuis

SOUS-MINISTRE
Robert Lafrenière

ORGANISMES RELEVANT DU MINISTRE



DIRECTION INTERNES DE L'INSPECTION
Myotte

DIRECTION DES COMMUNICATIONS
Christian Gosselin

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES
Lorraine Lapierre

LABORATOIRE DE SCIENCES JUDICIAIRES ET DE MÉDECINE LÉGALE
Yves (Bob) Dufour

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES À LA GESTION
Liette Larnvée, sous-ministre associée

ADJOINT DE LA SOUS-MINISTRE ASSOCIÉE
Michel Cantin

DIRECTION À LA GESTION IMMOBILIÈRE
Jean Leclerc

DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES ET MATÉRIELLES
Lucie Picard

DIRECTION DE LA PLANIFICATION ET DES POLITIQUES
Louis Métivier

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
René Boulanger

DIRECTION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION
Abdelaziz Younsi

SERVICE DE CONSEIL ET DE SOUTIEN EN GESTION DE MAIN-D'ŒUVRE
Francine Massé

SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ET DES INTERVENTIONS D'AIDE
Luc Garbois

SERVICE DES RELATIONS PROFESSIONNELLES, DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ
Jacques Morin

SERVICE DE LA RÉALISATION DES SYSTÈMES
Louis Guilbault

SERVICE DU SOUTIEN AUX UTILISATEURS
Karine Savoie, intérim

SERVICE DE L'INFRASTRUCTURE ET DU RÉSEAU
Denis Archambault

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES CORRECTIONNELS
Brigitte Portelance, sous-ministre associée

DIRECTION DES PROGRAMMES
Hélène Simon

DIRECTION DE LA SÉCURITÉ
Elaine Raza

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE AUX PROGRAMMES ET À LA SÉCURITÉ
Johanne Beausoleil, intérim

ADJOINTE DE LA SOUS-MINISTRE ASSOCIÉE
Renée Champagne

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION
Sophie Boisvert

SERVICE DE L'ANALYSE FINANCIÈRE ET DES ACQUISITIONS
Vacant

SERVICE DU PILOTAGE ET DE L'INFOCENTRE
Sophie Boisvert, intérim

DIRECTION DU CONSEIL À L'ORGANISATION
Marlene Langlois

DIRECTION DE LA RECHERCHE
Johanne Lévesque

DIRECTION GÉNÉRALE AJOINTE OUEST-DU-QUÉBEC
Yves Galarneau

DIRECTION GÉNÉRALE AJOINTE MONTRÉAL
Pierre Couture

DIRECTION GÉNÉRALE AJOINTE EST-DU-QUÉBEC
Marc Lyrette

DSC ABITIBI-TÉMISCAMINGUE-NORD-DU-QUÉBEC
Sylvie Messier

ÉTABLISSEMENT DE DÉTENTION SAINT-JÉRÔME
Jean-François Longtin

ÉTABLISSEMENT DE DÉTENTION RIVIÈRE-DES-PRAIRIES
François Landreville

ÉTABLISSEMENT DE DÉTENTION QUÉBEC
Simon Potvin

DSC BAS-SAINT-LAURENT
Michel Levasseur, intérim

DSC OUTAOUAIS
Denis Germain

DSPC LAURENTIDES
Josée Desjardins

ÉTABLISSEMENT DE DÉTENTION MAISON TANGUAY
Martine Tremblay, intérim

DSPC QUÉBEC-CHARLEVOIX
Francine Légaré

DSC GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE
Suzanne Bourget

DSC ESTRIE
Kathleen Carroll

DSPC LAVAL-LANAUDIÈRE
Louise Bolduc, intérim

ÉTABLISSEMENT DE DÉTENTION MONTRÉAL
Lorraine Fillon, intérim

DSPC SAINTE-FOY CHAUDIÈRE-APPALACHES
Christian Thibault

DSC CÔTE-NORD
Georges Blais

DSC MONTRÉGIE
Céline Jacques

DSPC MONTRÉAL NORD-EST
Sandra Dessources, intérim

DSC MAURICIE-CENTRE-DU-QUÉBEC
Jacques Damphousse

DSC SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN
Lyne Emond, intérim

DSPC MONTRÉAL SUD-OUEST
Sandra Dessources

DSPC SUPPORT, LIAISON ET DÉVELOPPEMENT
Claire De Montigny

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Vous pouvez communiquer avec le ministère :

Par téléphone

Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
Téléphone : 1 866 644-6826 (partout au Québec, sans frais)
Télécopieur : 418 643-0275 ou 514 873-6597

Par la poste

Renseignements généraux
Bureau du sous-ministre
Ministère de la Sécurité publique
Tour des Laurentides
2525, boulevard Laurier, 5^e étage
Québec (Québec) G1V 2L2

Par Internet

Pour de l'information sur les lois et règlements, les coordonnées des organismes ou des établissements faisant partie du portefeuille ministériel, ou pour communiquer avec nous par courriel, visitez le site Internet au www.msp.gouv.qc.ca.

